

**Nombre de conseillers**  
**.En exercice..... 34**  
**.Présents..... 25**  
**.Votants..... 32**

Le Maire de Brétigny-sur-Orge certifie que la convocation et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-25 et R 2121-7 R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE MAIRE**

**Nicolas MÉARY**

**OBJET**

**Compte-rendu  
sommaire :**  
(art. L 2121-25 du Code  
Général des Collectivités  
Territoriales)



**COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 14 juin, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du mercredi 20 juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Nicolas MÉARY  
Mme Christiane LECOUSTEY  
M. Didier JOUIN  
M. Michel PELTIER (*à partir du point n°8*)  
Mme Cécile BESNARD  
M. Francis BONDOUX  
Mme Natacha LALANNE  
M. Lahcène CHERFA  
Mme Patricia MARTIGNE  
M. Christian DEVLEESCHAUWER  
M. Adrien MARGUERITTE  
Mme Christine BERNIAU-BACHELIER  
M. Alain GIRARD  
M. Pascal PIERRE  
Mme Aline FLORETTE  
Mme Pascale RAFFALLI  
M. Clément MARGUERITTE  
M. Jean FABRE  
Mme Nathalie CATZARAS  
Mme Jocelyne GARRIC  
M. Philippe CAMO  
Mme Mauricette VIANA  
Mme Sylvie DAENINCK  
M. Jean-Luc MONCEL  
Mme Elisabeth PETIT

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Giorgio CERISARA à M. Nicolas MÉARY  
M. Michel PELTIER à M. Lahcène CHERFA  
Mme Marie-France DELPUECH à M. Didier JOUIN  
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à M. Francis BONDOUX  
Mme Amélie COINCE à Mme Natacha LALANNE  
M. Mathieu BETRANCOURT à Mme Christiane LECOUSTEY  
Mme Sandra AFONSO-MACHADO à M. Jean-Luc MONCEL  
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sylvie DAENINCK

**ABSENTS EXCUSES:**

Mme Nathalie LEMAGNE  
Mme Isabelle PERDEREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Clément MARGUERITTE

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

**AFFICHÉ LE 21 juin 2018**

( Art. L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- |   |  |
|---|--|
| 1 Approbation des comptes de la SPL AIR 217   | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 2 Avis pour signature du marché n° MF 2018-02 relatif à l'Assurances de la Commune, du C.C.A.S. et la Caisse des Ecoles | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 3 Modification du tableau des effectifs   | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 4 Expérimentation de la médiation préalable   | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 5 Rapport d'utilisation des dotations de solidarité 2017 (FSRIF et DSU)   | LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE A L'UNANIMITE                              |
| 6 Garantie d'emprunt SORGEM : Aménagement de la ZAC Clause Bois-Badeau  | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 7 Protocole d'accord sur les charges du local « Service Jeunesse »  | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 8 Subvention pour projet à l'association Club Amateur Photographe du Val d'Orge (CAPVO)                                 | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 9 Subvention de fonctionnement pour l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative (OTSI)                                   | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 10 Prescription de l'élaboration du règlement local de publicité (RLP)  | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :<br>Votes Contre :<br>Votes Pour : 32 |
| 11 Bilan annuel de la politique foncière et immobilière de la commune   | LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE A L'UNANIMITE                              |
| 12 Avis pour signature du marché n° MF 2018-01 relatif à la restauration collective en liaison froide                   | ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ<br>Abstentions :                                      |

	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32
13 Convention de mise à disposition de personnel entre Cœur d'Essonne Agglomération et la ville de Brétigny-sur-Orge pour l'exécution de la convention de délégation en matière de transports publics routiers réservés aux élèves	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions :	
	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32
14 Subventions aux associations sportives pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions :	
	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32
15 Subvention à l'association C.S.B. Rugby pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions :	
	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32
16 Subvention à l'association C.S.B. Tennis pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions :	
	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32
17 Subvention à l'association C.S. Brétigny Football pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions :	
	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32
18 Subvention à l'association l'Amical Laïque pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018	ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ Abstentions :	
	Votes Contre :	
	Votes Pour :	32

#### QUESTIONS DIVERSES

François VANHOENACKER

Directeur Général des Services

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 20 juin, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du jeudi 14 juin 2018, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de M. Nicolas MÉARY, Maire.

#### **PREAMBULE**

M. le Maire procède à l'appel nominal.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Nicolas MÉARY, Mme Christiane LECOUSTEY, M. Didier JOUIN, M. Michel PELTIER (*à partir du point n°8*), Mme Cécile BESNARD, M. Francis BONDOUX, Mme Natacha LALANNE, M. Lahcène CHERFA, Mme Patricia MARTIGNE, M. Christian DEVLEESCHAUWER, M. Adrien MARGUERITTE, Mme Christine BERNIAU-BACHELIER, M. Alain GIRARD, M. Pascal PIERRE, Mme Aline FLORETTE, Mme Pascale RAFFALLI, M. Clément MARGUERITTE, M. Jean FABRE, Mme Nathalie CATZARAS, Mme Jocelyne GARRIC, M. Philippe CAMO, Mme Mauricette VIANA, Mme Sylvie DAENINCK, M. Jean-Luc MONCEL, Mme Elisabeth PETIT.

#### **ONT DONNE POUVOIR :**

M. Giorgio CERISARA à M. Nicolas MÉARY  
M. Michel PELTIER à M. Lahcène CHERFA  
Mme Marie-France DELPUECH à M. Didier JOUIN  
Mme Grâce DUARTE FERREIRA à M. Francis BONDOUX  
Mme Amélie COINCE à Mme Natacha LALANNE  
M. Mathieu BETRANCOURT à Mme Christiane LECOUSTEY  
Mme Sandra AFONSO-MACHADO à M. Jean-Luc MONCEL  
M. Steevy GUSTAVE à Mme Sylvie DAENINCK

#### **ABSENTS EXCUSES :**

Mme Nathalie LEMAGNE  
Mme Isabelle PERDEREAU

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Clément MARGUERITTE

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. Le Maire ouvre la séance.

**M. Le Maire :** Vu que les séances sont assez rapprochées et vu les délais de transmission à la Préfecture, les décisions seront vues lors du prochain conseil.

## **1/ Compte rendu annuel de la SPL - AIR 2017 - Bilan année 2017**

**Le Maire :** Vous avez pu recevoir les différents documents correspondant au rapport de gestion de La SPL – AIR 217 (ex-Val d'Orge 91 Francilienne Sud Aménagement), qui a été créée en février 2012, portée par deux actionnaires publics, la Communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne (ex-Val d'Orge) et la ville du Plessis-Pâté.

Depuis 2016, la commune de Brétigny-sur-Orge est devenue actionnaire également et détient 5 % du capital social.

L'objet principal de la SPL est l'Aménagement, l'Innovation et la Reconversion (A.I.R) de l'ancienne base aérienne 217.

Il y a un certain nombre de points sur lesquels nous devons délibérer et notamment parce que la Ville est maintenant actionnaire de la SPL Air 217. Jusqu'à présent, seule l'agglomération Cœur d'Essonne et la ville de Plessis-Pâté étaient actionnaires, Cœur d'Essonne Agglomération pour 95 % et la ville du Plessis-Pâté pour 5 %, et j'avais demandé à ce que la commune de Brétigny soit également actionnaire, cette opération s'est effectuée et le capital se répartit maintenant en 90 % pour Cœur d'Essonne, 5 % pour Plessis-Pâté, et 5 % pour Brétigny, ce qui me paraît normal vu que nous avons les terrains du Centre d'Essais en Vol à cheval sur nos deux communes.

Je ne vais pas balayer l'ensemble des documents, je dirai juste que dans les éléments majeurs précédant le rapport de gestion 2017, c'était l'occasion de pouvoir indiquer ce qui avait été réalisé, vous l'avez ci-dessous.

### **Rapport de gestion :**

#### *1- L'évènementiel*

2017 a vu naître l'ensemble des projets élaborés dès 2016.

Festival, chars à voile et cinéma ont investi le site et déployées leurs activités.

- Festival : Live Nation a organisé le nouveau festival « Download », l'un des plus grands festivals rock en France. 130 000 festivaliers se sont donné rendez-vous les 9, 10 et 11 juin 2017.
- Chars à voile : la Fédération Française de Chars à Voile prend ses marques sur « La Base », ce sport rencontre un succès populaire prometteur pour les années à venir.
- Cinéma : des expériences réussies débouchent sur de nouvelles perspectives pour les années à venir et notamment la création d'un « Backlot » (studio de tournage extérieur) qui fait tant défaut à la filière « cinéma et audiovisuelle » en France. C'est quelque chose qui a pu être renforcé il y a quinze jours avec la signature d'une convention pour pouvoir

de manière plus durable réaliser du tournage en plein air sur les terrains du CEV.

## 2- L'agriculture et l'environnement

- Le pôle agricole biologique

Un travail de conventionnement et d'inscription des financements s'est poursuivi avec les partenaires et des crédits ; ainsi la convention Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) entre la Préfecture de la région et Cœur Essonne agglomération, signée le 15 mars 2017, flèche 214 000 € pour la réalisation du pôle agricole biologique.

- Développement de l'agriculture biologique sur Cœur d'Essonne

En lien avec le service Développement Durable, la SPL a accompagné Cœur d'Essonne agglomération sur des actions de développement de l'agriculture biologique, ce travail s'est concrétisé par :

- La signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre le Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France et Cœur d'Essonne Agglomération pour engager une démarche de sensibilisation et d'appui à la conversion biologique des agriculteurs du territoire,
- La signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre « TERRES DE LIENS » et Cœur d'Essonne agglomération pour la recherche de foncier propice à l'installation de nouveaux agriculteurs biologiques.

Il y avait le projet de développement sur la permaculture, c'est le projet que nous portons avec Ferme d'Avenir qui avait avancé dans le courant de l'année 2017 et qui progresse fortement maintenant, nous sommes en attente de la réponse officielle du Préfet de Région qui doit se prononcer après que la Commission Départementale d'Orientation Agricole ait pu donner son avis, elle s'est réunie la semaine dernière, il n'y a pas d'avis officiel pour l'instant, c'est un projet en tout cas qui avance et je sais que certains d'entre vous ont assisté à la projection du film « On a 20 ans pour changer le monde » qui a eu lieu au Ciné 220, il y aura d'autres projections fin juin et début juillet parce que justement c'est un documentaire sur le projet Ferme d'Avenir, notamment sur la Grande Ferme de Brétigny.

## 3- L'aménagement

- Des travaux de dépollution pyrotechnique

Des travaux importants de dépollution pyrotechnique sur environ 80 ha ont été engagés et réalisés sur plusieurs secteurs, ce qui permis la vente entre autres de la parcelle « e-commerce ».

- Autonomie énergétique

Une étude d'actualisation du schéma directeur énergie a permis d'offrir les objectifs et les solutions énergétiques à l'échelle de La Base. Les combustibles solides de récupération (CSR) et les sondes géothermiques peu profondes apparaissent les deux solutions adaptées au projet et au site.

- **Projet « e-commerce » AMAZON**

Ce grand projet économique, de dimension nationale, va être créateur de 1 000 emplois CDI et d'une moyenne de 2 500 emplois à l'année. Les travaux ont commencé en juillet 2017.

La livraison du bâtiment « e-commerce » est prévue en août 2018, le second bâtiment « sort center » sera livré en 2019.

Parallèlement, Cœur d'Essonne agglomération a engagé la réalisation d'une voirie de desserte « porte sud » avec la réalisation d'un giratoire sur la RD 19 par le Département, pour l'été 2018.

#### *4- Drones*

La SPL a assuré le lien avec le CLUSTER DRONE PARIS REGION sur les aspects du développement, la gestion des espaces de vol, la création du futur bâtiment modulaire dédié au cluster et l'accueil immobilier des entreprises. En marge du salon du Bourget, un événement avec THALES s'est tenu dans le hangar Abris-Essais-Radars 3 et a réuni une vingtaine d'entreprises.

C'est un projet sur lequel nous travaillons plutôt pour l'année 2018 que 2017, avec un bâtiment qui aura vocation à être le siège du Cluster, sachant qu'aujourd'hui il est installé dans les bureaux du bâtiment Réséda et y est un peu à l'étroit.

Un certain nombre de travaux d'aménagement aussi pour déminer, puis envisager des sondages géothermiques, ce sont les points clés en matière de travaux d'aménagement.

Des discussions avec Eurocontrol ont été engagées avec le projet d'établir une convention de partenariat qui devrait être mise en place en 2018.

#### *5- Immobilier*

L'année 2017 a été marquée par la réalisation de 3 opérations de réhabilitation immobilière (bâtiment RICHEL, bâtiment TELECOM HUSSENOT et les 3 hangars Abris-Essais-Radars) et le lancement du bâtiment modulaire.

### **Les comptes de l'année 2017 :**

- *Le compte de résultat :*

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,4 M€ en 2017 contre 1,5 M€ en 2016, soit une augmentation de 183 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4,379 M€ en 2017 contre 1,541 M€ en 2016, soit une augmentation de 184 %.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire en 2017 et s'élève à 2 252 €.

Il n'y a pas de mouvements financiers ni de mouvements exceptionnels en 2017.

Compte tenu du fait que le poste « impôts sur les bénéfices » est créditeur de 600 €, le résultat net de l'exercice s'élève à **2 852 €** en 2017.

- Le bilan :

- L'actif circulant : il s'élève à la somme de 3,8 M€ en 2017 (contre 604 K€ en 2016) et comprend essentiellement des créances clients (877 K€) et des disponibilités (2,9 M€)
- Le passif : le capital social est de 225 000 € au 31 décembre 2017 et la valeur nominale de l'action est de 10 €.

Les actionnaires sont les suivants :

- Cœur d'Essonne agglomération 90 %
- Commune du Plessis-Pâté 5 %
- Commune de Brétigny-sur-Orge 5 %

Les dettes s'élèvent à 3,6 M€ en 2017 (contre 393 K€ en 2016) et comprend essentiellement des produits constatés d'avance (2,3 M€) et des dettes fournisseurs et fiscales (1,3 M€).

La loi du 7 juillet 1983 prévoit que les collectivités locales actionnaires d'une société publique locale exercent un contrôle sur sa gestion.

La commune de Brétigny-sur-Orge, actionnaire de la SPL Cœur d'Essonne – AIR 217, doit donc délibérer au titre de l'année 2017 sur :

- le rapport de gestion 2017,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise 2017,
- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions, sachant que nous serons amenés à délibérer sur les différents documents qui vous ont été transmis ?

**Mme DAENINCK :** J'ai une question par rapport à la base et à « l'envahissement » des gens du voyage cette année, je voulais savoir si ça avait impacté les activités et si l'activité char à voile notamment qui était sur cette partie-là de la piste avait eu lieu quand même puisque je crois savoir que des classes et des centres de loisirs s'étaient inscrits pour faire l'activité ?

**M. CAMO :** Ma question porte sur Amazon : je ne comprends pas très bien la phrase « créateur de 1.000 emplois CDI et d'une moyenne de 2.500 emplois à l'année », formulé ainsi, ça voudrait dire que ce sont surtout des emplois un minimum précaires.

Deuxième question : le premier bâtiment sera livré en août 2018, le second en 2019, comment se fait la cohérence entre les deux y compris en matière d'emplois ? Cela ne fait pas l'objet de la délibération mais c'est une question annexe.

**M. Le Maire :** Sur la question de l'envahissement des gens du voyage, oui c'est un problème récurrent ; sur les terrains du CEV, comme sur beaucoup de terrains sur le territoire, il y a eu des perturbations et un certain nombre de choses. Ils ont pu être expulsés au motif de l'urgence juste avant l'installation de Download, mais c'est toujours

quelque chose de préoccupant sur ces terrains. Là-dessus, évidemment, le Maire du Plessis-Pâté ainsi que moi-même sommes solidaires et demandons à la Préfecture qui gère toujours cela d'intervenir mais dans le cadre de l'application de la loi, avec les complexités liées au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la notion de l'urgence permettait de les expulser.

En ce qui concerne Amazon, je pense qu'il y a une erreur de chiffres dans le rapport parce que les chiffres officiels sont qu'il va y avoir 1000 emplois en CDI de créés et dans les périodes de pic, cela correspond essentiellement au dernier trimestre de chaque année avant les fêtes de fin d'année, il y aura à peu près le double de personnes qui seront employées, c'est comme ça que ça s'articule à ma connaissance, et deux fois plus de manière transitoire pendant a priori trois mois, je n'ai pas le nombre exact de mois mais l'ordre de grandeur est celui-là.

Votre autre question était sur les bâtiments et la question de l'ouverture ; il y avait deux bâtiments de prévus, le bâtiment e-commerce et un bâtiment qui s'appelle « Sorting Center », cela veut dire « centre de tri et de répartition ». Ce sont des bâtiments qui ont vocation à être livrés début 2019, selon les informations dont je dispose à ce jour. La date d'ouverture effective, de création d'emplois effective, devrait être au début de l'année 2019. Il y a eu un peu de retard dans les travaux, lié aux intempéries du début de l'année 2018, ce qui fait que leur calendrier s'était décalé d'un mois, donc plutôt que de faire une ouverture en septembre 2018 pour la première partie, ils ne pouvaient faire une ouverture qu'en octobre 2018, et apparemment il y a une règle mondiale au niveau d'Amazon liée au fait qu'on ne fait jamais d'ouverture au quatrième trimestre de chaque année parce qu'à cette époque, ils sont focalisés sur la gestion du pic d'activité, c'est pour ça qu'il y a un peu plus d'un trimestre de décalage par rapport à la date d'ouverture de l'activité.

Ce sont mes informations à date, elles sont susceptibles d'évoluer.

D'autres interventions ?

**M. MONCEL** : Puisqu'on parle d'événementiel, j'ai une question, je vois des choses passer sur les réseaux sociaux : lors du festival, la tour du lycée Timbaud a été déplacée, je voudrais savoir pourquoi vous l'avez déplacée, est-ce pour montrer que Brétigny était présente à ce festival, est-ce que c'était symbolique ?

**M. Le Maire** : J'ai plusieurs choses à dire sur le sujet, j'avais prévu de faire un point sur le festival Download en fin de conseil mais on peut l'aborder maintenant, il y a la question SPL, il y a la question Download de manière générale mais on peut l'aborder maintenant, je n'ai pas de difficultés....

**M. MONCEL** : En fin de conseil, d'accord.

**M. Le Maire** : Nous allons donc passer au vote.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **2/ Avis pour signature du marché n° MF 2018-02 relatif à l'Assurances de la Commune, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles**

**Mme LECOUSTEY** : Le marché n° MF 2012-04, relatif à l'Assurance de la Commune, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles, prendra fin au 31 décembre 2018.

Afin d'assurer la continuité du service, ce marché doit être renouvelé et notifié au plus tard le 31 décembre 2018.

Le marché est conclu pour un montant annuel de :

- Lot 1 : Responsabilité civile : 20 266,86 € T.T.C
- Lot 2 : Dommages aux biens : 47 364,18 € T.T.C.
- Lot 3 : Flotte automobile : 56 379,05 € T.T.C
- Lot 4 : Protection juridique : 4 149,19 € T.T.C

Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, susceptible d'une reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans.

Au regard de son montant estimatif, le renouvellement du marché implique la mise en œuvre de l'une des procédures formalisées par l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le marché, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert européen, a fait l'objet des mesures de publication suivantes :

- PROFIL ACHETEUR : publication le 26 mars 2018
- BOAMP : Avis n° 2018-084 publié le 25 mars 2018
- JOUE : Avis n° 2018/S060-13287 publié le 27 mars 2018

8 plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres fixée au 16 mai 2018 :

- GROUPAMA
- SMACL
- PARIS NORD ASSURANCES
- AXA
- SOFAXIS
- SARRE ET MOSELLE
- PILLIOT
- ASTER

Les offres ont été analysées pour tous les lots sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.00
<i>1.1-Rédactionnel des garanties et de la réponse au CCTP</i>	<i>20.00</i>
<i>1.2-Montant des capitaux du CCTP</i>	<i>20.00</i>
<i>1.3-Respect des franchises</i>	<i>20.00</i>
2-Prix	40.00

La Commission d'appel d'offres, réunie en date du 07 juin 2018, a décidé les éléments suivants :

- Classement des offres :

Pour le Lot 1 : Responsabilité civile

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	Paris Nord Assurances Services
2	GROUPAMA
3	AXA / CLEMENT
4	SOFAXIS
5	SMACL
6	PILLIOT

- Attribution à la société Paris Nord Assurances Services ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

Pour le Lot 2 : Dommages aux biens

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	Assurances PILLIOT – 62921 AIRE SUR LA LYS cedex
2	SMACL – 79031 NIORT
3	SOFAXIS -18110 VASSELAY

- Attribution à la société Assurances PILLIOT ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

Pour le Lot 3 : Flotte automobile

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	SMACL – 79031 NIORT
2	ASTER – 75009 PARIS

- Attribution à la société SMACL ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

Pour le Lot 4 : Protection juridique

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	SMACL
2	SARRE ET MOSELLE
3	GROUPAMA
4	Paris Nord Assurances Services

- Ne pas retenir les candidatures de PILLIOT et ASTER au motif qu'elles sont présentées conjointement avec JURIDICA et qu'un membre de groupement ne peut candidater deux fois à une même offre.
- Attribution à la société SMACL ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner son avis sur la signature par Monsieur le Maire du marché ainsi attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

**M. Le Maire** : Des questions ?

**Mme GARRIC** : Je pense qu'il serait intéressant d'indiquer à l'assemblée, j'étais à la séance et j'ai eu quelques éléments, quelle est l'économie ou la dépense supplémentaire par rapport au marché précédent.

**Mme LECOUSTEY** : Vous avez les montants indiqués sur votre fiche. Vous avez les montants initiaux sur la fiche de synthèse : responsabilité civile, 20.266,86 € ; dommages des biens ; 47.364 ; la flotte : 56.379 ; et la protection juridique : 4.149,19 €.

Pour le lot numéro 1, Paris-Nord, c'est 8.008 ; pour le numéro 2 : SMACL, la prime est 54.787 €... Je cherche pour le reste...

**Mme GARRIC** : Même si vous n'avez pas les éléments lot par lot, ce n'est pas grave, globalement par rapport à l'année précédente...

**M. Le Maire** : On me souffle le chiffre global, c'est 19.000 € d'économies sur l'ensemble des quatre lots.

D'autres interventions ou remarques ?

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

### **3/ : Modification du tableau des effectifs**

**Mme BESNARD** : Afin de procéder au recrutement d'agents, il est proposé la création d'un emploi de Chargé de mission développement entreprise et emploi, dans le grade d'attaché territorial, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

- accompagner les porteurs de projets et les acteurs économiques ; instruire et accompagner des projets d'entreprise,
- Mettre en place, développer, animer des partenariats et réseaux entrepreneuriaux et faire la promotion de l'offre de services de la collectivité en matière de développement économique,
- Mettre en place et animer des actions en faveur de l'emploi en lien avec les partenaires de l'emploi.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le candidat recruté devra impérativement être issu d'une formation Bac + 4 et justifier d'une expérience sur un poste similaire.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une création d'emploi mais de la transformation d'un poste existant déjà occupé, cela permet de recruter un non titulaire sur un CDD de trois ans afin de lui assurer une pérennisation dans son emploi et davantage de stabilité.

La durée de l'engagement est fixée à trois ans maximum. La rémunération du candidat sera calculée par référence au grade de technicien territorial.

**Pour faire suite aux divers changements au tableau des effectifs, il conviendrait de supprimer les postes suivants :**

Le poste de Chef de Projet éco-quartier et aménagement urbain, devenu vacant puisque nous avons créé le poste de Responsable Urbanisme et donc l'agent a été muté sur ce poste de Responsable Urbanisme.

4 postes de gardiens de Police Municipale, suite à l'évolution du cadre statutaire. Vous vous souvenez qu'au dernier conseil, nous avons créé des postes de gardien-brigadier qui correspondent à ces postes supprimés.

3 postes d'emplois d'avenir. En effet, depuis le 1er janvier 2018, il n'est plus possible de conclure d'emplois d'avenir, ce dispositif étant supprimé. Les contrats sont arrivés à leur terme, et ne pourront pas être renouvelés, c'est pourquoi il convient de les supprimer.

**Mme DAENINCK** : Peut-on avoir une idée des trois postes d'emploi d'avenir qui ont été supprimés ? Sur quels secteurs étaient-ils ? Est-ce que ça va faire un trou dans les effectifs ?

**Mme BESNARD** : Il y avait deux agents de restauration et d'entretien et un chargé d'accueil au service Senior.

**M. Le Maire** : Les situations sont analysées individuellement, dans certains cas c'est parce qu'il y a eu une réorganisation, et en ce qui concerne le service Senior on essaye de trouver une autre solution sachant qu'évidemment les emplois d'avenir sont dans une situation particulièrement intéressante financièrement, donc ce n'est pas complètement évident, on ne peut pas les considérer de la même manière ; c'est une nouvelle répartition des effectifs.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

#### **4/ : Expérimentation de la Médiation Préalable**

**Mme BESNARD** : L'article 5, IV de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que, à titre expérimental, pour une durée de 4 ans maximum, à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés par les agents publics relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

La médiation désigne tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Les procédures amiables sont, en effet, un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse ;
- des juridictions administratives, les procédures amiables permettant, lorsqu'elles aboutissent, de réduire le volume des saisines, et lorsqu'elles échouent, l'instruction par le juge des affaires en est facilitée, l'objet des litiges étant clarifié en amont.

Dans la Fonction Publique Territoriale, la mission de MPO est assurée par les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale, sur la base des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 détermine le cadre réglementaire et le calendrier d'application de la MPO en matière de litiges de la Fonction Publique.

Un arrêté ministériel du 2 mars 2018 fixe la liste des départements dans lesquels les centres de gestion assurent la mission de MPO à titre expérimental et les modalités de mise en œuvre, qui inclut l'Essonne, le Val d'Oise et les Yvelines.

L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est applicable aux agents publics employés par les collectivités territoriales, affiliées ou non affiliées à ces

centres de gestion, qui font le choix de confier au centre de gestion cette mission de médiation.

Dans ce cas, les agents doivent obligatoirement faire précéder d'une médiation les recours contentieux qu'ils souhaitent engager à l'encontre des décisions de leurs employeurs, dans les litiges suivants :

- décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;
- refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 15, 17, 18 et 35-2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental, ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au précédent alinéa ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 sexies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Ces dispositions sont applicables aux recours contentieux susceptibles d'être présentés jusqu'au 18 novembre 2020 à l'encontre des décisions précédemment énumérées intervenues à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la signature de la convention avec le CIG. Le cas échéant, dans la limite du délai de 4 ans prévu à l'article 5 précité de la loi du 18 novembre 2016, l'expérimentation sera prolongée au-delà du 18 novembre 2020.

Lors des séances du 11 décembre 2017 et 13 avril 2018, le conseil d'administration du CIG de la Grande Couronne a décidé la mise en œuvre de la médiation, approuvé les termes de la convention à proposer aux collectivités et établissements publics pour leur adhésion à l'expérimentation et arrêté que cette mission, exercée dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ferait l'objet d'une participation financière de la collectivité à hauteur de 49,80 € par heure d'intervention du CIG, entendue comme temps de préparation et de présence passée par la personne physique désignée médiateur.

Le décret du 16 février 2018 précité dispose que les collectivités intéressées doivent conclure avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale la convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire.

**M. Le Maire** : Si l'on peut par l'intermédiaire d'une médiation éviter des contentieux, c'est quelque chose de positif.

Des remarques ou des interventions ?

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **5/ : Rapport d'utilisation des dotations de solidarité 2017 (FSRIF et DSU)**

**Mme BESNARD** : L'un des enjeux de la politique de la Ville consiste à réduire les inégalités territoriales et à assurer une plus grande équité entre les citoyens, qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité. La politique de la Ville s'est enrichie à cet égard à partir de 1991, d'un volet fiscal fondé sur un système de péréquation des ressources entre les communes. La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 a, ainsi, institué, au sein de l'enveloppe globale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), une dotation de solidarité urbaine (DSU), en même temps qu'un fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF). La situation d'ensemble des finances locales recouvre, en effet, de fortes disparités de ressources, tant fiscales que budgétaires, entre collectivités territoriales.

Comme je vous l'ai expliqué par le passé, c'est un rapport « fictif » puisque l'ensemble des recettes vient compenser l'ensemble des dépenses au niveau du budget communal, donc on rend compte d'une affectation et d'une ventilation par poste de dépense et par service mais qui reste purement « fictive ».

La commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, du fonds de solidarité entre les communes de la région Ile-de-France (FSRIF), le Maire présente au Conseil municipal un rapport concernant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Si la commune a également perçu la dotation de solidarité urbaine (DSU), le Maire présente au Conseil municipal un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises et les conditions de leur financement.

Ainsi, la commune de Brétigny-sur-Orge, qui cumule à la fois un nombre important de logements sociaux (27,6 % contre 26,0 % pour la strate<sup>1</sup>) et un revenu par habitant plus faible que la strate<sup>2</sup> (14 865 € contre 18 343 €), a bénéficié des deux fonds en 2017 :

- 269 168 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale

- 563 219 € au titre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France.

---

<sup>1</sup> Seulement les communes de plus de 5 000 habitants de la Région IDF (source DGCL)

<sup>2</sup> Toutes les communes de la Région IDF (source DGCL)



Montant du FSRIF perçu : **563 219 €**  
 Montant de la DSU perçue : **269 168 €**

Services (domaine)	Principales Actions	Chapitre	Montant	Dépense			FSRIF%	DSU%
				FR	LD	SD		
SC	socialeEpicerie mentairesBons socialesAides	05	000192	00053	00026	000113	%2	%1
un	repasPortage	00	920352	00097	00047	920208	%2	%1
ed		00	58074	90020	80010	88042	%2	%1
essPoint	leBois BAFAFormation	00	74512	7003	6001	4457	%2	%1
enfancePetite	familialAccueil maternel accueilMulti	00	818118	30033	50015	01870	%2	%1
Centre Socioculturel		00	47285	91923	11811	43550	%2	%1
	quesConsultations	00	451355	00098	00046	451211	%2	%1
Associations sportives et		56	682645	000178	30084	382383	%2	%1
	villeCité musiqueCité	00	697137	00037	10018	59782	%2	%1
AteliersForum		00	04027	4007	5003	14016	%2	%1
	spécialiséePrévention	05	22040	00011	2505	97023	%2	%1
			<b>42852</b>	<b>219563</b>	<b>168269</b>	<b>2281</b>	<b>%2</b>	<b>%1</b>

**M. Le Maire** : Des remarques ou des questions ?

**Mme GARRIC** : Juste une petite remarque de vocabulaire, c'est toujours compliqué de dire que c'est « fictif », disons que c'est plutôt « théorique ».

**M. Le Maire** : Absolument. Le terme « théorique » est particulièrement adapté.

**Nous prenons acte.**

## **6/ Garantie d'emprunt SORGEM : Aménagement de la ZAC Clause-Bois Badeau**

**Mme BESNARD** : La SORGEM a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France un financement long terme multi index pour un montant total de 7 000 000 € destiné à financer la poursuite de l'aménagement de la ZAC Clause Bois Badeau.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement qui inclue notamment l'ancienne usine Clause dans le périmètre de la concession (délibération du 20 décembre 2017).  
 Ce financement servira notamment à l'acquisition des terrains sur le secteur Faubourg du Bois, aux travaux d'aménagement de l'usine, et des secteurs Bois de Châtre et Faubourg du Bois.

Ce financement est conditionné à la garantie de la commune à hauteur de 80 %.  
Les caractéristiques du prêt à garantir auprès du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont les suivantes :

Montant du prêt : 7 000 000,00 €

Phase de mobilisation

- Date limite : 29 décembre 2020
- Index : EURIBOR 1 ou 3 mois
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Marge : 0,63 %
- Fixing : pré-fixé (J-2 ouvrés)
- Commission de non utilisation : exonéré
- Commission du montage : 0,10 %

Phase de consolidation

- Durée : 5 ans
- Index : EURIBOR 3, 6 ou 12 mois
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- Marge : 0,63 %
- Fixing : pré-fixé (J-2 ouvrés)
- Amortissement : constant ou à la carte
- Périodicité des échéances : trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Changement d'index : possible à chaque date d'échéance ; sans frais
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance ; exonération de pénalité
- Classification Charte de Bonne Conduite : I A

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 80 %.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **7/ Protocole d'accord sur les charges du local « Service Jeunesse »**

**Mme BESNARD** : Par convention de location du 7 octobre 1983, la SA d'HLM ICF LA SABLIERE a donné à bail à la Commune de BRETIGNY-SUR-ORGE un appartement situé 13 rue Salvador Allende à BRETIGNY-SUR-ORGE, destiné à la réalisation d'activités sociales et culturelles par les Services municipaux.

Eu égard à l'imprécision des stipulations contractuelles relatives aux modalités de révision du montant du loyer, la Trésorerie refuse, en l'absence de base de calcul clairement définie, de procéder au paiement des loyers dus en application du bail précité depuis le mois de juin 2017.

Afin de débloquent cette situation, les parties ont décidé de conclure un avenant à la convention de location signée en 1983, destiné à fixer d'une part le montant du loyer mensuel principal, d'autre part la formule de révision annuelle, lequel a pris effet au 1er mai 2018.

Néanmoins, la conclusion d'un tel avenant n'a pas résolu la situation des loyers et charges dus pour la période de juin 2017 à avril 2018, non réglés à ce jour à défaut de stipulation contractuelle permettant à la Commune d'en justifier l'exactitude auprès de la Trésorerie.

La conclusion d'une transaction ayant pour objet le règlement de la somme de 4 815,86 € correspondant aux loyers et charges dus par la Commune au Bailleur au titre de la convention de location précitée pour les mois de juin 2017 à avril 2018 s'avère donc nécessaire.

**M. Le Maire** : Merci. Des remarques ?

**Mme DAENINCK** : Après aménagement du service Jeunesse dans l'ancien CFA de Brétigny, pour le moment c'est un appartement qui fait lieu d'accueil pour les jeunes, je crois savoir que le service est toujours situé au même endroit, est-ce qu'il va perdurer après l'installation du service Jeunesse dans les locaux du CFA ? Merci.

**M. Le Maire** : A priori il est envisagé de trouver une autre utilité dont on parlera le moment venu.

D'autres remarques ou questions ? Nous passons au vote.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **8 / Subvention pour projet à l'Association Club Amateur Photographe du Val d'Orge (CAPVO)**

**Mme LECOUSTEY** : La demande de subvention sur projet déposée par l'association CAPVO concerne un projet d'exposition de photos et d'affiches en partenariat avec l'association des commerçants de Brétigny-sur-Orge, l'Ecole de Musique de Brétigny, le Rack 'Am et le Centre Socio Culturel Mandela. Le thème porte sur la musique.

Du 10 au 25 juin les photos prises en amont au Rack 'Am et à l'Ecole de Musique seront exposées à Mandela.

Elles seront également déclinées sous forme d'affiches présentées dans les vitrines des commerçants du centre-ville. Ces affiches indiqueront les logos de l'ensemble des partenaires, et les horaires des événements musicaux organisés à Brétigny dans le cadre de la fête de la musique.

De nouvelles photos viendront compléter l'exposition et seront présentées à l'occasion du forum des associations.

Pour cette occasion les photos seront imprimées sur des supports imperméables et rigides. Ce projet tend à mettre en valeur la musique et les pratiques musicales à Brétigny.

L'association CAPVO présente pour ce projet un budget prévisionnel de dépenses de 480,00 € pour le développement des photos, maquettage des affiches, impressions sur support rigide.

La commission a décidé d'allouer une subvention de 300,00 €. Soit un financement à hauteur de 62 %.

Les subventions sur projet sont versées en deux temps :

- 60 % dès que la présente délibération est exécutoire,
- 40 % à la production du bilan financier du projet subventionné, signé par la présidente ou le président de l'association et accompagné des photocopies de tous les justificatifs de recettes et de dépenses.
  
- Le défaut de présentation de justificatifs interrompt immédiatement la procédure de versement de la seconde partie de la subvention (40 %) et entraîne le remboursement de la première part (60 %).

Le montant versé par la ville de Brétigny-sur-Orge ne peut avoir pour effet de rendre le bilan du projet excédentaire. Le solde versé est donc limité au solde déficitaire du bilan financier. Si les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévues dans le budget prévisionnel, la subvention pour projet est réévaluée sur la base du pourcentage total de financement validé en commission.

**Mme GARRIC** : Juste pour bien comprendre, ce sont des photos qui seront exposées dans les magasins ?

**Mme LECOUSTEY** : Oui, dans les magasins, et vous avez en ce moment une présentation des photos à Mandela. Ce sera à Mandela et chez les commerçants. Ce sont des photos qui vont leur permettre d'enrichir leur site puisque les commerçants de Brétigny ont maintenant leur site ; avoir des photos pour faire la pub les uns et les autres, ça peut enrichir cette formule-là.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **9/ Subvention de fonctionnement pour l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative (OTSI)**

**Mme LECOUSTEY** : La loi NOTRe adoptée par le parlement le 16 juillet 2015 rend obligatoire la promotion du tourisme par les EPCI en lieu et place des communes membres, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette compétence touristique intercommunale est inscrite sur la liste des compétences obligatoires des EPCI aux articles L.5214-23.1 du CGCT pour les communautés d'agglomération et retranscrite dans le code du tourisme à l'article L.1341.

L'office du tourisme OTSI de Brétigny dans sa forme et ses statuts actuels ne peut donc perdurer.

Il est cependant primordial de maintenir le lien qu'entretient cette association avec les Brétignolais au quotidien et de la conforter dans son rôle d'interface entre la ville et les habitants. En effet son positionnement au centre-ville en fait l'une des premières vitrines de l'action municipale.

C'est pourquoi l'association propose d'ores et déjà de modifier ses statuts et son nom : elle deviendra l'Office d'Initiatives Brétignolaises.

Elle continuera à assurer ses missions d'accueil, d'écoute et d'information. Afin d'optimiser ce service, une modification des horaires d'ouverture sera proposée. Ils font un très gros travail en direction des habitants de notre ville, il y aura une modification des horaires et en lien avec les services municipaux on veut arriver à trouver d'autres types d'activités, des compléments d'activités.

Les rendez-vous annuels tels que le salon du petit format, les expositions ponctuelles, les tournois de scrabble des malentendants, les soirées débats et sorties culturelles seront bien entendu maintenus.

Les liens avec les services municipaux organisateurs seront renforcés à partir de nouvelles missions :

- participation à la relecture des guides édités par la ville et notamment le guide pratique de la ville ;
- création de parcours thématiques à réaliser en famille ou en groupe sur le territoire de la commune ; ces parcours seront étudiés en lien avec l'Association Historique parce qu'il y a beaucoup de choses, avoir la connaissance historique et voir les parcours ensuite, c'est très intéressant pour un certain nombre de lieux.
- organisation de soirées culturelles à thème ; cela aussi peut rendre service à la population.

Implantée depuis très longtemps sur le territoire communal, cette association est également un interlocuteur privilégié des commerçants du centre-ville et un maillon incontournable dans le développement de la vitalité du centre-ville. Des partenariats forts devraient s'engager avec l'association des commerçants de Brétigny.

L'association présente pour ce projet d'évolution de ces missions et l'organisation de nouvelles actions un budget de fonctionnement de 2 500,00 €.

La commission propose d'allouer une subvention de 2 500,00 €.

**M. Le Maire** : Je vais ajouter quelques points pour dire que cela fait un certain temps que l'Office Public de Brétigny a plus une vocation de contribution à la vie locale, avec un certain nombre d'actions qui ont été rappelées par Christiane Lecoustey, plutôt que d'être vraiment un Office de Tourisme au sens classique du terme. Je crois que c'est quelque chose qui durait depuis pas mal de temps, avec cette espèce d'entre-deux, il se trouve que la loi NOTRe nécessite de clarifier les choses et de dire que la compétence tourisme est au niveau de Cœur d'Essonne avec un focus sur Arpajon.

Donc on pouvait se dire que soit on arrêta complètement les activités qui sont réalisées, soit on essayait de donner un cadre nouveau, pérenne, aux activités qui sont mises en place par l'Office de Tourisme ; et dans les discussions que l'on a pu avoir avec l'équipe de l'Office de Tourisme, il nous est apparu intéressant de dire qu'on peut donner aussi de nouvelles perspectives avec un certain nombre de sujets concrets sur lesquels elle pourrait travailler, en plus de ce qui est déjà fait sur un certain nombre de choses.

Cela passe par un repositionnement, c'est le principe de l'Office de l'Initiative Brétignolaise, c'est pour ça qu'on propose de positionner les choses différemment en étant sur 2.500 € comme c'était le cas par le passé.

**M. CAMO** : Est-ce qu'Arpajon garde son statut d'Office, d'OTSI ?

**M. Le Maire** : A ma connaissance, oui. L'agglomération Cœur d'Essonne a la compétence Tourisme d'une manière générale. Il y avait un OTSI à Arpajon qui devient le point focal du tourisme au niveau de Cœur d'Essonne, à ma connaissance il garde cet aspect-là, ce qui correspond d'ailleurs à la réalité des actions qu'il y avait derrière. Cela fait un certain temps qu'Arpajon a une certaine dimension touristique, ne serait-ce que par l'activité commerciale avec une halle magnifique du 12 ou 13<sup>ème</sup> siècle. A Brétigny ce n'était pas le cœur de l'activité de l'Office de Tourisme. J'espère bien qu'avec la réouverture de l'Eglise St-Pierre rénovée, Brétigny va gagner en visibilité touristique, en tout cas ce n'était pas le cœur de l'activité de ce qu'on appelait Office de Tourisme par habitude mais qui n'en était pas vraiment un, et donc nous ne faisons que clarifier les choses en cohérence avec la loi NOTRe.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **10/ Prescription de l'élaboration du règlement Local de Publicité (RLP)**

**M. JOUIN** : L'affichage publicitaire est un moyen d'expression et de communication qui compose un élément important du paysage urbain.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite « Grenelle 2 ») ainsi que le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 ont réformé en profondeur la réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré enseignes.

L'objectif de la loi est de protéger le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles tout en garantissant le respect de la liberté d'expression, du commerce, et de l'industrie ainsi que le bon exercice de l'activité des opérateurs économiques du secteur de la publicité extérieure et des enseignes.

La ville de Brétigny-sur-Orge, compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), souhaite réviser son Règlement Local de Publicité (RLP), arrêté le 4 octobre 1991 pour les raisons suivantes :

- Le RLP actuellement en vigueur deviendrait caduc s'il n'était pas révisé avant le 13/07/2020 ; la ville perdrait alors la compétence de police de l'affichage, qui serait alors exercé par le seul Préfet. Or, la ville souhaite garder cette compétence,
- Le RLP est aujourd'hui en décalage par rapport à l'évolution des techniques sur les dispositifs publicitaires. Par ailleurs, il se doit d'être conforme aux nouvelles dispositions issues du cadre juridique et réglementaire fixé par la loi Grenelle II et le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 précités,
- La volonté de la ville de procéder un cadrage strict des enseignes afin de préserver une qualité du paysage urbain. En effet, la ville concentre de nombreux dispositifs publicitaires sur son territoire. La présence désorganisée de ces dispositifs, et parfois

anarchique, conduit à une dégradation de la qualité paysagère, tout en rendant difficile leur perception et la lecture des messages,

- La ville recherche une cohérence et une harmonie urbaine et paysagère en préservant et mettant en valeur notamment les lieux et monuments à valeur patrimoniale.

**M. Le Maire** : Merci. Comme cela a été rappelé par Didier Jouin, c'est un règlement local qui était très ancien, si on ne le révisait pas, à un moment ou à un autre il devenait caduc, donc c'est une première raison pour avancer.

Au-delà de cela, c'est toujours une question importante quand on réfléchit sur le cadre de vie d'avoir une place raisonnable de la publicité, et je voudrais insister sur trois volets :

1 – En 2014, nous avons demandé à ce qu'on fasse appliquer la taxe locale de publicité, ce n'est pas évident à faire appliquer et c'était rarement le cas jusque-là, et donc on a augmenté très significativement le nombre d'entreprises concernées par le fait de payer la taxe. Celle-ci, c'est simplement l'application des taux fixés par l'Etat, ce n'est pas un levier direct pour nous. Donc mieux faire appliquer la taxe, c'était une des premières choses que l'on a mises en place en 2014.

2 – Par ailleurs, nous sommes à un moment où nous ouvrons la révision du règlement local de publicité, donc on verra ce qui est fait au final car c'est une procédure qui est longue, qui prend du temps, il y a un certain nombre de questions qu'il faut pouvoir aborder dans ce cadre, par exemple il y a parfois un peu trop d'affiches 4 x 3 dans certaines parties de la ville, ce sera un des sujets qui pourront être abordés dans le cadre de la discussion. J'observe aussi qu'il y a des pré-enseignes qui fleurissent peut-être de manière un peu trop large et qui ne sont pas forcément très esthétiques, ce sont aussi des choses qui pourront être affinées dans le cadre de cette discussion sur le RLP.

3 – Je souhaite que nous puissions renforcer le respect d'un règlement sans doute un peu durci, et ce sera une des missions que je confierai à la Brigade Environnement que j'ai pu évoquer lors de notre dernière séance du conseil municipal dans le cadre du renforcement des effectifs de la police municipale. C'est un autre sujet que Giorgio Cerisara dans le cadre de sa délégation pourra travailler.

Cela passe par des exemples très simples : nous avons actuellement un contentieux avec McDonald's qui a mis une enseigne très lumineuse très importante, qui selon nos analyses n'est pas en règle avec le RLP actuel, donc nous souhaitons que la règle soit respectée, et ce volet contrôle voire verbalisation est un élément important également.

Donc premier sujet : mieux appliquer la taxe. Deuxième sujet : durcir le règlement local de publicité parce que le regard des gens sur la ville évolue, on n'est pas aujourd'hui dans le même cadre qu'en 1991 ; et je crois qu'il faut qu'on se donne les moyens de faire respecter notre nouveau règlement.

C'est le début d'une discussion qui commence sur le RLP, c'est une procédure de révision qui doit durer entre 18 et 24 mois au total.

**Mme DAENINCK** : J'aimerais savoir si dans cette révision, vous avez statué sur les panneaux que l'on voit fleurir dans les habitations privées pour des pizzérias et des choses comme ça, qui sont un peu disgracieuses ou en complète disharmonie avec la ville, qu'on voit fleurir depuis quelque temps assez facilement.

**M. Le Maire** : Je n'ai peut-être pas été assez clair dans mon intervention : c'est justement ce qu'on appelle des pré-enseignes, j'ai découvert le terme récemment, c'est précisément cela qui en fait partie et sur lequel il y a un travail à mener ; ce sont soit des commerçants, soit des agences immobilières qui se font de la promotion pour eux-mêmes, cela fait partie des choses sur lesquelles il faut réfléchir.

Et deuxième remarque : la révision d'un règlement local de publicité suit une procédure stricte, encadrée, donc je ne vais pas dire dès maintenant ce sur quoi nous allons statuer au final. Maintenant, cela fait partie des points qui devront être abordés dans la discussion dans le cadre de cette révision, et peut-être qu'à l'issue nous prendrons des décisions sur le sujet.

**Mme DAENINCK** : Je vous remercie pour la leçon de vocabulaire mais « pré-enseigne », je sais ce que ça veut dire.

**M. Le Maire** : Ce n'était pas une leçon, c'était pour partager le fait que moi-même j'avais appris cela il y a très peu de temps, et comme apparemment mon point n'avait pas été assez clair, j'ai précisé.

L'autre point qu'il faudra regarder, c'est qu'il y a parfois des enseignes pour le coup beaucoup plus grandes qui sont dans des jardins privés, je crois qu'il faudra envisager cela. En fait il y a deux choses : les petites qu'il y a sur les bords et les clôtures, et les grandes 4 x 3...

**Mme DAENINCK** : Même les petites sur les clôtures, c'est assez disgracieux.

**M. Le Maire** : Absolument. En tout cas c'est une discussion qui aura lieu dans les 18 à 24 mois qui viennent vu que c'est le délai indicatif de révision d'un règlement local de publicité.

On passe au vote.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **11/ Bilan annuel de la politique foncière et immobilière de la commune**

**M. JOUIN** : En application des dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières opérées sur le territoire communal donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan permet d'assurer la transparence des mutations immobilières réalisées par les collectivités publiques et d'informer la population.

Ce bilan doit retracer les acquisitions et les cessions qui ont fait l'objet d'un échange de consentement sur la chose et le prix pendant l'exercice budgétaire représenté par le compte administratif.

Par ailleurs, les acquisitions et les cessions effectivement réalisées doivent être inscrites sur un tableau récapitulatif annexé au compte administratif de l'année en cours de laquelle ces opérations ont été réalisées.

Je peux reprendre point par point et ligne par ligne l'ensemble des cessions et acquisitions si vous le souhaitez mais je pense que chacun a pu en prendre connaissance.

**M. Le Maire** : Des remarques ou des questions ou demandes de précisions sur certaines opérations ? Non, nous passons au vote.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

## **12/ Avis pour signature du marché n° MF 2018-01 relatif la restauration collective en liaison froide**

**M. Le Maire** : Je rappelle que c'est un avis parce que le montant du marché fait que nous ne sommes pas obligatoirement dans le cadre des décisions du conseil municipal. Néanmoins j'ai souhaité que pour les sujets les plus importants, nous puissions continuer de tenir le conseil municipal informé de ces délibérations.

**Mme LALANNE** : Le marché n° MF 2014-02, relatif à la restauration collective en liaison froide, prendra fin au 16 juillet 2018.

Afin d'assurer la continuité du service, ce marché doit être renouvelé et notifié au plus tard le 15 juillet 2018.

Le marché est un accord-cadre à bons de commandes avec un montant annuel estimé à 1 300 000 € H.T. pour le lot n° 1 « Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Adultes » à 80 000 € H.T. pour le lot n° 2 « Petite enfance ».

Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 16 juillet 2018, susceptible d'une reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Au regard de son montant estimatif, le renouvellement du marché implique la mise en œuvre de l'une des procédures formalisées par l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le marché, passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert européen, a fait l'objet des mesures de publication suivantes :

- PROFIL ACHETEUR : publication le 26 mars 2018
- BOAMP : Avis n°2018-084 publié le 25 mars 2018
- JOUE : Avis n° 2018/S060-131976 publié le 27 mars 2018

8 plis ont été réceptionnés avant la date limite de réception des offres, fixée au 23 avril 2018 :

- DUPONT RESTAURATION – 62820 LIBERCOURT
- YVELINES RESTAURATIONS – 78120 RAMBOUILLET
- SODEXO – 78043 GUYANCOURT
- OFFICE CENTRAL DE RESTAURATION SCOLAIRE – 77330 OZOIR LA FERRIERE
- SHCB – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

- ELIOR – 92500 RUEIL-MALMAISON
- CONVIVIO – 72110 BEAUFAY

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants :

Pour le lot n° 1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.00
<i>1.1-Bordereau des Prix Unitaires</i>	<i>30.00</i>
<i>1.2-Remise accordée</i>	<i>10.00</i>
2-Valeur technique	60.00
<i>2.1-Délais de commande des repas végétariens à 5 jours au plus</i>	<i>10.00</i>
<i>2.2-Adaptabilité aux situations exceptionnelles (ajustement des repas dans des délais courts, régimes alimentaires dans le cadre de PAI complexes, gestion des repas</i>	<i>10.00</i>
<i>2.3-Organisation proposée et moyens techniques et humains affectés au service et permettant d'apprécier la qualité et la continuité du service (personnel, organisation des tournées, véhicules, matériel mis à disposition...)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.4-Fabrication et élaboration des repas (établissement de menus variés et équilibrés, fiches techniques, présentation...)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.5-Garanties en matière de sécurité alimentaire : méthode et régularités du suivi des obligations sanitaires de la conception jusqu'à la livraison dans les offices de restauration (traçabilité, chaîne du froid, grammage...)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.6-Approvisionnement en Bio et circuits courts (origine et qualité des produits...)</i>	<i>10.00</i>

Pour le lot n° 2 : Petite enfance

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.00
2-Valeur technique	60.00
<i>2.1-Adaptabilité aux situations exceptionnelles (ajustement des repas dans des délais courts, régimes alimentaires dans le cadre de PAI complexes, gestion des repas avec et sans porc, ...)</i>	<i>20.00</i>
<i>2.2-Organisation proposée et moyens techniques et humains affectés au service et permettant d'apprécier la qualité et la continuité du service (personnel, organisation des tournées, véhicules, matériel mis à disposition...)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.3-Fabrication et élaboration des repas (établissement de menus variés et équilibrés, fiches techniques, présentation...)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.4-Garanties en matière de sécurité alimentaire : méthode et régularités du suivi des obligations sanitaires de la conception jusqu'à la livraison dans les offices de restauration (traçabilité, chaîne du froid, grammage...)</i>	<i>10.00</i>
<i>2.5-Approvisionnement en circuits courts (origine et qualité des</i>	<i>10.00</i>

*produits...)*

La Commission d'appel d'offres, réunie en date du 07 juin 2018, a décidé les éléments suivants

- Ne pas retenir la candidature de la Société SODEXO pour absence de bordereau des prix unitaires dans l'offre.
- Classement des offres :

Pour le lot n° 1

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	Yvelines Restauration
2	ELIOR
3	OCRS
4	SHCB
5	CONVIVIO

- Attribution à la société Yvelines Restauration ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

Pour le lot n° 2

N° de classement des offres examinées	Candidat
1	ELIOR
2	OCRS – Office Central de Restauration Scolaire
3	SHCB
4	DUPONT RESTAURATION

- Attribution à la société ELIOR ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités.

**M. Le Maire** : Je voudrais insister sur un certain nombre de points : il y avait des contraintes que nous avons mises au départ sur le cahier des charges : on voulait raccourcir le délai de préinscription pour le végétarien, faire aussi bien qu'avant dans les circuits courts pour le bio, et avoir une meilleure adaptabilité dans la prise en charge des P.A.I. et d'autres éléments de cadrage pour le cahier des charges.

Je crois que Yvelines Restauration qui est notre partenaire depuis plusieurs années est allé au-delà de ce qu'on pouvait demander et donc ce nouveau marché est quand même une bonne nouvelle, avec un délai de commandes vraiment restreint, ils ont appris avec nous aussi sur la question des repas végétariens. Je me souviens des premières discussions que l'on a pu avoir où ils étaient inquiets, ils se demandaient s'ils allaient vraiment pouvoir le faire et déjà ils avaient été un partenaire constructif, on voit que de plus en plus de communes s'y intéressent, à Brétigny nous faisons partie des premières, nous n'étions pas la première mais nous faisons partie des premières dans le secteur, dans le territoire, ça a fait des émules et Yvelines Restauration accompagne cette évolution.

Et puis le fait de pouvoir repenser les projets sur le développement durable et le tri contre le gaspillage fait aussi partie des choses vraiment importantes pour l'éducation dès le plus jeune âge, et donc changer de modèle de restauration, ça fait partie des éléments qui comptent beaucoup à nos yeux.

Un dernier point : ça a permis aussi de mieux négocier les marchés, on posera la question dans le cadre des décisions sur les tarifs mais qui interviendra plus tard.

Des remarques ou des questions sur cette délibération pour avis ?

**Mme GARRIC** : Je m'inscris dans les points qui ont été évoqués, qui sont une évolution vers un autre type de restauration. Cela a été un point fort dans le marché, je le sais puisque je siégeais à la CAO, et je me réjouis que la gestion des PAI ait été reconduite. Il faut savoir que de nombreux enfants sont concernés par les allergies, c'est une situation complexe à mettre en œuvre, Yvelines Restauration visiblement a toujours répondu et sera au rendez-vous de cette mise en place, je trouve que c'est un service rendu aux familles et on peut se réjouir que cette prestation continue à exister.

**M. Le Maire** : C'est exactement cela, ce n'est que du mieux, là où ils étaient déjà très bons, ils continuent d'être très bons, et ils ont progressé aussi sur d'autres points, notamment les délais de préinscription.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

### **13/ Convention de mise à disposition de personnel entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Ville de Brétigny-sur-Orge pour l'exécution de la convention de délégation en matière de transports publics routiers réservés aux élèves**

**Mme LALANNE** : Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) est responsable de l'organisation des services de transports publics réguliers de personnes. Cela inclut les transports scolaires qui sont considérés comme des « services réguliers publics ».

Le STIF a souhaité déléguer les transports scolaires aux départements de la Grande Couronne. Lesdits départements ont eu à leur tour la possibilité de déléguer par convention, tout ou partie de ces attributions à d'autres collectivités.

C'est ainsi que le Conseil départemental de l'Essonne a proposé à la Ville de Brétigny-sur-Orge de subdéléguer une partie de ses missions relatives aux circuits spéciaux scolaires.

Par délibération n°11-5-71 du 30 Juin 2011, la Ville de Brétigny-sur-Orge et le Département de l'Essonne signaient une convention afin de permettre à la commune de tenir son rôle d'organisateur de transports scolaires.

A la demande de la nouvelle Assemblée Départementale de l'Essonne, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a été amené à reprendre en gestion directe la compétence « Transports Scolaires » à la rentrée scolaire 2015-2016.

Afin de garantir ce service dans les meilleures conditions, le STIF a souhaité maintenir les délégations de compétence aux organisateurs locaux afin que ceux-ci puissent maintenir leur rôle de proximité auprès des familles.

C'est ainsi que par délibération du 9 Juillet 2015, la Ville de Brétigny-sur-Orge signait avec le STIF une convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transports publics routiers réservés aux élèves (circuits spéciaux scolaires) pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Parallèlement, le STIF signait le 31 Mars 2016 une convention déléguant cette même compétence à Cœur d'Essonne Agglomération pour l'organisation de 7 circuits spéciaux scolaires effectués sur son territoire.

Par courrier en date du 24 Avril 2017, la Ville de Brétigny-sur-Orge informait le STIF de son souhait de renoncer au terme de cette année scolaire à sa délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public qui se limite aujourd'hui au seul circuit réalisé au profit des élèves du collège Pablo Neruda.

Ce circuit spécial scolaire mené par la Ville depuis de nombreuses années au profit des élèves de cet établissement du 2<sup>nd</sup> degré est donc porté, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, par Cœur d'Essonne Agglomération.

D'un aller simple par jour, ce circuit spécial sera étendu à 2 allers et à 2 retours selon les modalités jointes en annexe.

Par la présente délibération, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de personnel entre Cœur d'Essonne Agglomération et la Ville de Brétigny-sur-Orge afin de permettre que la gestion des recettes liée à l'encaissement des participations des familles des élèves, usagers de ce service, demeure effectuée au sein de la commune. En effet, les personnels scolaires de Brétigny continuent à prendre les inscriptions auprès des élèves collégiens et le service sert de régie.

**Mme GARRIC** : Juste une question : aujourd'hui tout élève Brétignolais, qu'il habite le quartier des Joncs Marins ou au coin de la rue qui descend au grand rond-point, tout élève qui a une distance disons d'un kilomètre peut utiliser un transport en commun pour se rendre sur son collège ?

**Mme LALANNE** : Oui puisqu'il y a sept circuits qui ont été mis en place depuis 2016, par contre c'est sur inscription et ça se fait au service scolaire. Les familles s'inscrivent directement. 7 circuits avec une augmentation des horaires, donc entre les bus de ville et les circuits spécifiques collégiens, ça couvre quasiment tout, à part le dernier circuit pour

Pablo Neruda qui a été pris par la ville et il n'y avait qu'un horaire le matin et qu'un horaire le soir, là ça sera le 8<sup>ème</sup> circuit spécifique avec deux horaires le matin et deux horaires le soir.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

#### **14/ Subventions aux associations sportives pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de juillet à septembre 2018, décrite dans le tableau ci-joint :

	SEPTEMBRE	JUILLET
C.S.B.		<del>32</del>
C.S.B.		336,312
C.S.B.		750,913
C.S.B.		231,043
C.S.B.		165,065
C.S.B.		614,351
C.S.B.		319,662
C.S.B.		<del>50</del>
<del>ENSB</del>		325,862
<del>SE</del>		696,183
<b>TOTAL</b>		<b>25 717,25</b>

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **25 717,25 €**.

Ce sont les mêmes sommes, ça n'a pas bougé.

**Mme DAENINCK :** M. Peltier dit que ça n'a pas bougé, ça veut dire que ce sont les mêmes subventions que l'an dernier, la même enveloppe ?

**M. PELTIER :** Oui.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

**15/ Subvention à l'association C.S.B. Rugby pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômés inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de juillet à septembre 2018, pour un montant de **3 663,31 €**.

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **3 663,31 €**.

**Mme DAENINCK :** Cette enveloppe est la même et les répartitions sont les mêmes par rapport à tous les clubs ?

**M. PELTIER :** Oui, ça peut jouer un peu suivant le nombre de licenciés mais c'est à peu près pareil.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

**16/ Subvention à l'association C.S.B. Tennis pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018.**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômés inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de juillet à septembre 2018, pour un montant de **5 717,66 €**.

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **5 717,66 €**.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

**17/ Subvention à l'association C.S. Brétigny Football pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de juillet à septembre 2018, pour un montant de **18 582,76 €**.

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **18 582,76 €**.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

**18/ Subvention à l'association l'Amicale Laïque pour l'aide à l'encadrement durant la période de juillet à septembre 2018**

**M. PELTIER :** Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 11.4.60 du 12 mai 2011, il a été décidé la mise en place de critères d'attribution pour la subvention de l'aide à l'encadrement aux associations sportives, afin de leur permettre de rémunérer leurs sportifs vacataires, après étude des éléments fournis par les associations. Pour chaque salarié, sont pris en compte les diplômes inscrits au répertoire National des Certifications Professionnelles.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer cette subvention avec les calculs de l'année N -1, pour l'année 2018 et de la verser pour la période de juillet à septembre 2018, pour un montant de **4 801,46 €**.

Les crédits correspondant à cette dépense s'élèvent à **4 801,46 €**.

**Abstentions :**

**Votes Contre :**

**Votes Pour : 32**

**Adopté à l'unanimité**

**M. Le Maire :** Je crois que c'est la première séance depuis le début du mandat où toutes les délibérations sont votées à l'unanimité, je tenais à vous en remercier, nous avons été tous d'accord, je le signale et le souligne.

L'ordre du jour est terminé, nous n'avons pas reçu de questions écrites, est-ce qu'il y a des questions diverses ?

**M. MONCEL** : Je n'ai pas pu vous envoyer cette question car j'ai reçu une lettre suite à une rencontre que j'ai eue avec des personnes je dirais d'un âge raisonnable, je vous fais part de cette lettre :

« Suite à cette rencontre dans votre rue, nous avons évoqué les problèmes suivants : les containers à verre sont un problème pour le déplacement des personnes âgées. » On peut comprendre que c'est assez éloigné, il faut que les personnes se déplacent avec des bouteilles, c'est relativement lourd, ce n'est pas évident.

Ensuite « l'entretien du cimetière laisse à désirer : feuilles accumulées sur des tombes, c'est toujours difficile pour ces personnes de se baisser pour ramasser ces feuilles, comment se fait-il que cet entretien soit dégradé ? »

« Entretien négligé également des espaces verts de La Moinerie ».

« Trous dans les parkings de l'avenue de Gascogne... »

« Il serait souhaitable de limiter les emplacements », c'est une autre demande.

Je pourrai vous donner le nom de cette personne en dehors de cette assemblée si vous le souhaitez.

**Mme GARRIC** : Ma question a trait à la Médiathèque, même si c'est surtout le périmètre de l'agglomération, c'est bien sûr suivi avec attention par la ville, c'est un chantier qui dure depuis assez longtemps, on espère toujours son ouverture, est-ce qu'il y a une date d'ouverture prévue ?

**Mme DAENINCK** : J'ai une question mais je voudrais vous dire que pour la première fois cette année, je suis allée au Download et j'ai apprécié la sécurité sur le festival, j'ai apprécié la propreté sur le festival, et pour cela déjà je remercie l'agglomération, la ville de Plessis-Pâté et également la ville de Brétigny pour tout ce que vous avez pu mettre en place. Les gens ont vraiment trouvé ça bien, même si l'an dernier ça n'avait pas posé de problèmes particuliers, ils se sont sentis vraiment en sécurité, que ce soit dans les quartiers ou sur le festival, ils ont trouvé une amélioration. L'an dernier, c'était le premier. Au deuxième coup on est déjà meilleur, au troisième on sera sans doute meilleur. C'était juste une remarque.

Maintenant ma question porte sur ce qu'a évoqué M. Moncel en début de conseil : Je ne suis pas dans les secrets du Parisien, j'aimerais que vous nous expliquiez ce qu'il y a eu par rapport à cet objet d'art qui avait été positionné au lycée Jean-Pierre Timbaud, qu'on avait l'habitude de voir à cet endroit-là.

Et une question-remarque : j'ai entendu dire qu'il y avait des loges qui étaient réservées, au moins une, au nom de la municipalité, je voudrais savoir ce qu'il en est vraiment pour répondre aux gens qui m'ont posé la question.

**M. CAMO** : Deux questions : la première concerne les dépôts sauvages dans la ville qui sont quelques-uns à perdurer, notamment au carrefour Platanes – Peupliers, etc., et à La Fontaine mais aussi ailleurs. Bien sûr il y a un problème de comportement, personne ne le nie, mais la question est : comment fait-on ? Parce qu'à certains endroits c'est insupportable ; sitôt les véhicules sont passés pour le ramassage qu'à nouveau il y a un dépôt. Cet après-midi, j'ai vu à côté de chez moi quelqu'un, je lui ai fait la remarque et le type m'a suivi dans toute la ville, ce sont des gens qui sont en dehors de tout respect, ça pose problème.

J'avais déjà vu des incidents au plan d'eau et vous étiez intervenu.

Alors je sais qu'un plan départemental est dans les tuyaux, qui a été discuté, mais franchement c'est très difficile pour les riverains. Et souvent les gens l'expliquent -et je ne dis pas qu'ils ont raison- par le nouveau dispositif de ramassage mis en place alors qu'il y en a un peu plus si je comprends bien l'explication qui a été donnée.

C'est un vrai souci. On avait évoqué par le biais des comités de quartier, en tout cas le quartier nord, des aspects de campagne citoyenne sur des gestes de respect, etc., la question est : comment peut-on aborder ce problème de façon un peu plus dissuasive et avec plus d'explications pour éviter que sans arrêt se renouvellent ces dépôts sauvages ?

Dans le bois qui est face à l'hypermarché Auchan, il y a une piste cyclable qui est encombrée, c'est vraiment pénible.

Ma deuxième question porte sur un autre sujet un peu différent mais qui touche aux nuisances également : c'est le problème des nuisances sonores aux alentours parce qu'en fait à l'époque, le Bois Vetille s'est construit au bord du CD 19, puis a pris de l'ampleur, une butte a été érigée, le trafic s'est amplifié et ce n'est pas près de se calmer avec l'arrivée des différents sites. Je sais qu'une rencontre avec les riverains n'a pas abouti pour l'instant. Ma question est : je ne sais pas techniquement s'il faut rehausser la butte ou autre, il faut sans doute voir avec les partenaires concernés : département, agglomération, ville, pour trouver un moyen d'atténuer ces nuisances sonores, donc est-ce qu'on met en route un contact, un débat, un moyen de détourner les bruits qui sont issus de ce RD 19 aujourd'hui ?

**M. Le Maire :** Merci pour toutes ces questions. Je vais commencer par les plus simples, celles qui apportent les réponses les plus courtes :

Sur la Médiathèque, oui ça a pris du temps, beaucoup de temps, et notamment pour des questions de reprise de malfaçons dans le bâtiment et pour le coup je préfère avant d'ouvrir qu'on attende que les choses soient vraiment réglées plutôt que d'avoir ensuite des problèmes très compliqués à gérer derrière. Cela avance et il faut toujours être prudent mais à ce stade l'ouverture est prévue à peu près à la rentrée scolaire, disons courant du mois de septembre, avec la commission de sécurité programmée le 5 septembre. C'est ce qui est prévu à ce stade. Néanmoins, l'expérience prouve qu'en deux mois, il y a toujours le temps pour qu'il se passe des choses, pour qu'on nous explique que la connexion de tel câble informatique a demandé plus de temps que prévu, etc., en tout cas à ce stade c'est ce qui est prévu. Evidemment on l'attend avec impatience parce que c'est un projet important.

Sur la question des containers à verre, en gros c'est plus compliqué pour les personnes âgées, oui, néanmoins les containers sont généralement assez proches les uns des autres, cela fait partie des nouveaux modes de fonctionnement d'un recyclage accru et je demande régulièrement que Cœur d'Essonne Agglomération fasse un bilan sur les nouveaux modes de fonctionnement en termes de collecte. C'est vrai pour les containers à verre comme c'est vrai pour un certain nombre de choses, notamment les règles de ramassage d'encombrants où moi, personnellement je ne suis pas complètement satisfait de ce qui a été mis en place ; il y a déjà un certain nombre de choses qui ont été évoquées et d'autres mises en place, pour l'instant on n'y est pas encore et je demande à Cœur d'Essonne que l'on puisse renforcer ce point-là.

Sur la question spécifique des containers à verre, Christian tu veux dire quelque chose ?

**M. DEVLEESCHAUWER** : Oui, l'argument des personnes âgées qui ont des difficultés à aller mettre leurs bouteilles dans les containers, cette question ressortait avant même la mise en route des containers à verre. On parle des personnes qui porteraient des bouteilles pleines chez elles mais qui auraient du mal à en amener des vides dans les containers, cela interpelle.

**M. Le Maire** : Tu as raison d'évoquer qu'il faut aller les chercher mais il y a parfois aussi des problèmes de livraison, les deux aspects doivent être pris en compte. Je crois réellement que passer à des containers à verre va dans le bon sens dans la mesure où ça permet un recyclage de meilleure qualité. Je crois aussi que cette évolution doit passer par une plus grande facilité à la reprise. On est sur des systèmes de livraison et dans les règles de livraison dans les supermarchés, ces éléments-là doivent être renforcés pour faciliter les choses pour les personnes âgées et éviter ces problèmes.

C'est un des points à prendre en compte et qui fera partie du bilan même si très franchement ces containers à verre, sur le principe général, est une évolution qui permet à la fois de mieux recycler et d'améliorer les conditions de travail des personnes qui font les collectes et qui parfois avaient des pathologies liées à la poussière ; également pour que le verre soit broyé.

Sur l'entretien du cimetière, on trouve beaucoup de choses. Le point de départ vient du fait que depuis déjà un certain temps, les produits phytosanitaires ne sont pas autorisés. Brétigny a d'ailleurs été une ville pilote à ce sujet, sauf pour le cimetière pendant quelque temps, maintenant la loi s'impose pour l'ensemble. On a testé un certain nombre de méthodes. Il s'est posé la question d'avoir des brûleurs sauf que ce n'est pas forcément formidable non plus en termes d'impact environnemental car qui dit beaucoup de brûleurs dit rejet de gaz carboniques et consommation d'hydrocarbures, donc ce n'est pas optimal ; on a des éléments d'expérimentation sur les parties engazonnées, réenherbées, un bilan sera fait d'ici la fin de l'année sur cette partie-là, pour l'instant il y a un certain nombre de remarques sur la question du cimetière, maintenant il faut avoir en tête qu'on est dans une situation où l'on ne peut pas envisager d'avoir exactement le même niveau d'entretien que celui auquel on avait droit quand on avait des produits phytosanitaires. C'est quelque chose qu'il faut avoir en tête collectivement, sinon c'est un temps de travail extrêmement important pour pouvoir compenser, et c'est évidemment compliqué pour les agents qui font le maximum ; c'est aussi difficilement compatible avec les exigences d'équilibre budgétaire des communes.

Donc sur le cimetière on est sur une partie expérimentation, on cherche la meilleure solution possible parce que c'est compliqué. Je rappelle quand même les règles en vigueur dans tous les cimetières pour l'entretien des tombes : c'est à la responsabilité des propriétaires des tombes. Et en ce qui concerne les feuilles, on peut imaginer des cimetières sans arbres mais ça poserait des problèmes aussi, car c'est ça la solution, s'il n'y a pas de feuilles qui tombent sur les tombes, ça règle le problème, mais je crois que ça rendrait le cimetière moins agréable.

Sur l'entretien des espaces verts, de manière générale, vous l'avez évoqué M. Moncel au niveau de La Moinerie, on a suivi un épisode un peu compliqué au moment où il faisait à la fois chaud et où il pleuvait beaucoup. Les équipes travaillent d'arrache-pied, des horaires sont mis en place, maintenant il n'est pas possible de faire tout en même temps, c'est bien la difficulté sur ce point-là.

Et en ce qui concerne les trous dans la chaussée, on doit s'assurer qu'ils soient correctement signalés.

Concernant les dépôts sauvages, c'est un des maux de l'époque, on est dans une situation où c'est de pire en pire car le point de départ, le comportement des gens, est de moins en moins respectueux. Il y a un volet répression dont je trouve que les règles sont particulièrement compliquées à mettre en œuvre. Je pense qu'on a mis le curseur très loin de protéger l'individu par rapport à la capacité de faire respecter la règle de vie collective, il y a aussi des exigences environnementales sur le recyclage, sur l'optimisation du ramassage, qui peuvent inciter un certain nombre de personnes à se comporter encore moins correctement. Nous n'avons évidemment pas de solution miracle, il y a un certain nombre de points sur lesquels on travaille. D'abord la commune ramasse, ramasse encore et toujours, je n'ai plus le chiffre exact en tête pour l'année 2017 mais au 31 octobre, je crois qu'on était sur 130 tonnes de dépôts sauvages qui avaient été ramassées par les agents tout au long de l'année, c'est juste déprimant mais la commune ramasse, ramasse, ramasse.

Sur le volet éducation, beaucoup de choses ont été faites, on a l'impression de prêcher dans le désert mais il ne faut pas s'arrêter, se résigner, renoncer pour autant, on va continuer.

Sur la question des dispositifs, c'est là que je fais le lien avec la question des containers, ça doit interpeller sur le mode de fonctionnement mis en place par Cœur d'Essonne Agglomération, je prends un exemple tout bête : sur la question du ramassage des encombrants, je ne suis pas sûr que le ramassage à la demande soit le plus efficace parce qu'avant, au moins nous avions un jour unique qui permettait d'avoir des idées claires sur le jour, et on sait même si c'est un peu bizarre qu'il y avait des supplétifs, des équipes complémentaires de volontaires bénévoles non réglementaires... ils étaient un peu moins là ces temps-ci mais j'ai trouvé qu'on les voit revenir un peu plus, je pense que ça fait partie du bilan fait par Cœur d'Essonne Agglomération sur le sujet. Cela doit interpeller sur certains modes de fonctionnement.

Je vais élargir un peu le débat : le cas emblématique est la facturation à l'usage des dépôts. Certaines collectivités, ce n'est pas le cas de Cœur d'Essonne, ont mis en place un système où l'on est facturé pour la collecte et l'enlèvement des déchets en fonction du poids des déchets mis à la poubelle. On dit que ce sont des poubelles intelligentes, en fait elles sont peut-être intelligentes mais elles n'encouragent pas l'intelligence des gens parce que dans ce genre de cas, dans les collectivités où c'est le cas, on voit davantage de personnes qui vont jeter leur poubelle chez le voisin ! On peut regretter cette forme d'incivilité alors que ça part d'une bonne intention de facturer réellement en fonction de ce qui est rejeté ; et c'est censé être incitatif pour les gens pour éviter de jeter trop de déchets.

On l'a évoqué tout à l'heure dans le cadre de la restauration scolaire, évidemment la période doit nous inciter à être plus prudents là-dessus et on se rend compte que ces règles de bon sens si elles sont respectées font que c'est pire quand elles ne sont pas respectées. Il y a ces exemples mais plus proche de nous, il y en a un qui nous concerne tous, qui est le changement du tonnage autorisé par an pour les particuliers auprès des déchèteries gérées par le SIREDOM. Je ne sais plus si l'on passe de 4 à 2 tonnes par an ou de 2 à 1 mais cette réduction-là, pour la plupart des gens, ce n'est pas un problème, par contre pour certains, j'ai bien peur que ça se traduise par une augmentation des dépôts sauvages de gros bricoleurs indécents, et je ne pense pas que cette évolution-là aille dans la bonne direction.

Encore une fois on n'est pas sur un dispositif communal mais mon rôle est de relier auprès des organismes concernés ce qui se passe sur la commune. Je crois que l'enjeu est avant tout d'avoir des communes et des territoires les plus propres possible, et tous les dispositifs qui durcissent les règles de collecte ne me semblent pas forcément la meilleure chose à faire.

Un autre élément de réflexion là-dessus : je crois qu'il faut renforcer les éléments de répression pour faire respecter nos règles de vie collective, et je voudrais insister sur deux points qu'on a déjà évoqués ici : c'est la création de cette brigade environnement au sein de la Police municipale, avec un focus particulier sur toutes les questions de propreté et d'environnement pour renforcer la verbalisation en cas de dépôt de déchets, et aussi dans le cadre du dispositif de vidéoprotection pour pouvoir identifier sur les lieux principaux et même envisager des caméras nomades, dans un cadre très contrôlé évidemment.

Dernière remarque : Monsieur Camo, vous avez dit que vous aviez fait une remarque à quelqu'un, je vous en remercie, je vous en félicite car il m'arrive de le faire aussi assez régulièrement, souvent la discussion derrière devient pas très aimable, on me dit que je suis méchant, non ce n'est pas pour être méchant mais c'est pour faire respecter les règles. On me donne parfois des excuses que je trouve hallucinantes, la pire étant que ça donne du travail aux agents de la commune, mais tout y passe : je n'avais pas le temps, je devais accompagner ma fille à l'école, je ne m'en suis pas rendu compte, tout le monde le fait... autant d'excuses qui sont juste inacceptables ; et la commune continue de ramasser parce qu'on ne veut pas laisser les dépôts sauvages, c'est le principe du carreau cassé, et là je tire mon chapeau aux agents municipaux car c'est le tonneau des Danaïdes ou le rocher de Sisyphe, on pousse toujours et ça retombe éternellement. Néanmoins, il ne faut pas se résigner, il faut continuer parce que l'époque n'est pas à son top, j'observe que dans d'autres pays ce n'est juste pas pareil, et je ne parle pas que de la Suisse, des pays anglosaxons aussi qui ne sont pas plus respectueux de l'environnement que nous, je crois vraiment qu'en France on est un peu trop cool sur les incivilités au quotidien et sur l'incapacité juridique à les faire sanctionner.

Deux derniers éléments là-dessus, je suis un peu long mais c'est vraiment un point extrêmement important à mes yeux : c'est aussi un élément qui nous a incités à changer le mode de fonctionnement sur les containers enterrés pour Bois-Badeau parce que les premières tranches montraient que ça ne fonctionnait pas bien ; et ça a mis en évidence que les containers enterrés qui fonctionnent quand c'est au sein des résidences ne fonctionnent pas quand c'est sur l'espace public parce que le rapport des gens à l'espace public n'est pas le même ; ils se disent que les containers enterrés au-dehors, ce n'est pas chez eux et donc on ne fait pas d'efforts. Cela nous a conduits à modifier le mode de fonctionnement pour la suite du quartier Clause.

Et j'ai interpellé Madame Le Procureur de la République sur le sujet récemment en disant : on a besoin d'une bienveillance accrue du Parquet sur ces questions de verbalisation, sur le suivi des Service de Police judiciaire des dépôts sauvages, certes ils ont plein d'autres choses à faire, plein d'autres sujets à aborder, néanmoins pour la ville et nos concitoyens c'est vraiment quelque chose de très important.

Donc un sujet multiple, complexe, multifacettes sur lequel il ne faut pas se résigner.

Je vais être un peu moins long sur le Bois Vettle et sur la question du RD 19 juste pour dire que oui, il y a un sujet pour les riverains du RD 19 avec l'accroissement tendanciel du trafic sur le RD 19 depuis de nombreuses années, avec une accélération actuellement et notamment une inquiétude particulière avec l'arrivée d'Amazon. Sur ce sujet-là j'ai saisi le Conseil départemental, j'ai demandé à ce qu'il y ait des études qui soient faites et ce qui pouvait être fait. La question peut se poser de la hauteur de la butte, ou bien la question des

arbres même si je suis très dubitatif sur l'impact réel que cela peut avoir sur la question du bruit, la question se pose aussi de regarder certains panneaux de publicité qui peuvent faire réverbération, voir quels sont les dispositifs qui pourraient être renforcés ou envisagés ; comme vous l'avez dit M. Camo, j'ai rencontré des riverains sur ce sujet, je leur ai indiqué que les démarches étaient en cours, le Conseil départemental m'a confirmé que les études étaient lancées, je n'ai en revanche pour l'instant pas de réponses concrètes. C'est un sujet en cours et à suivre.

Sur tous ces points, est-ce qu'il y a des éléments complémentaires ?

**Mme DAENINCK** : Je partage tout à fait ce que vous avez dit et ce que Philippe Camo a dit sur les incivilités, on le voit tous, mais je reviendrai juste sur les personnes âgées par rapport aux encombrants. J'ai mes parents sur Brétigny qui sont âgés et quand il faut qu'ils sortent leurs encombrants, si on n'était pas là, ils ne pourraient pas. Et il y a un certain nombre de personnes âgées sur Brétigny qui n'ont pas d'enfants pour venir donner un coup de main, on leur demande de les sortir, de prendre éventuellement une voiture mais arrivés à un certain âge ils n'ont pas l'autonomie dans une voiture chargée. Donc je suis comme vous, je suis très dubitative sur cet arrêt de ramassage une fois par mois, même si parfois on voyait des monticules s'accumuler à des endroits où les gens avaient des ennuis la nuit parce que certains venaient fouiller et essayer de « faire leur marché », je pense que c'était quand même plus pratique notamment pour les personnes âgées ou les gens qui ont des difficultés à se mouvoir.

**M. Le Maire** : Mais quand on était sur le ramassage une fois par mois, la question des personnes âgées pour sortir leurs encombrants existait.

Certaines collectivités ont testé l'idée d'avoir des agents qui rentrent chez les gens pour chercher les encombrants et en fait ils se sont rendu compte que ça posait beaucoup de difficultés notamment pour les questions de responsabilités, il y a eu des contentieux de gens qui disaient : vous avez abîmé tel truc, ceci, cela, et ça devenait ingérable pour les agents. Mais la question avait été creusée.

Je passe sur le point Download, j'ai plusieurs choses à dire : D'abord, c'était la deuxième édition, c'est un événement d'une ampleur exceptionnelle qui mobilise beaucoup, beaucoup d'acteurs, que ce soit les services des communes, de l'agglo, de la préfecture, du conseil départemental à travers le SDIS qui est rattaché au Conseil départemental, le SDIS ce sont les pompiers, il y a plein de points qui s'étaient bien passés l'année dernière et qui se sont encore mieux passés cette année, qui continuent à bien se passer, et puis il y a des points sur lesquels nous n'avons pas progressé.

Sur la question de la sécurité, dans les parties prenantes le producteur qui s'appelle Live Nation est le principal tourneur et à chaque fois je salue le professionnalisme car ils sont vraiment excellents. C'est parce qu'ils étaient très bons qu'on avait pu mettre en place le festival dans de bonnes conditions, et pour des raisons inverses, à cause des tourneurs de l'autre festival qui était envisagé au début du mois de juillet dernier, avec Sylvain Tanguy et Olivier Léonard à l'époque nous avons officiellement demandé à la Préfecture de l'interdire parce que les conditions de mise en œuvre n'étaient pas du tout réunies de la même manière. D'ailleurs sur la partie Brétignolaise, sur la question des cheminements entre la gare et le site, il y avait un certain nombre de points qui nous préoccupaient au titre notamment des pouvoirs de police du Maire.

Donc un interlocuteur extrêmement professionnel, notamment sur la question de la sécurité où au-delà des forces de police qui ont été mobilisées, police municipale, police nationale, la SNCF, la gendarmerie puisque Plessis-Pâté est dans une zone de gendarmerie, il y avait aussi un nombre très important de personnes d'une société de sécurité privée qui l'année dernière avait eu un rôle clé pour pouvoir identifier des pickpockets qui avaient volé des téléphones portables, il y avait eu beaucoup de vols de téléphones portables, la cellule de sécurité avait eu un rôle clé là-dessus.

Cette année, il y a eu un peu moins de vols, et à chaque fois les choses ont été bien gérées, bien encadrées.

En matière de fréquentation, on était sur un peu moins que l'année dernière, notamment pour la quatrième journée, la journée spéciale Guns N'Roses, le bilan sera fait dans la durée mais pour le tourneur, le point le plus important était l'inquiétude des gens autour des grèves SNCF de manière générale. Le contexte actuel avec les grèves rend le déplacement entre Paris et la Grande Couronne plus difficile et leur analyse est que ça a dû jouer de manière générale ce week-end parce que les gens n'avaient pas forcément en tête exactement que ce serait tel et tel jour, ils pensaient que c'était seulement le dimanche et le lundi, or ça dépasse quatre jours de manière générale.

Et puis, mais c'est hypothétique, un impact particulier aussi sur la question du Bac, c'était le jour du Bac de philo et le premier jour des épreuves du Bac, que ce soit pour les jeunes ou même pour les parents, on n'imagine pas trop les parents aller assister au concert de Guns N'Roses le jour où leur enfant va passer son Bac. Cela a fait partie des éléments qui ont pu avoir un impact sur la fréquentation.

Il y avait un élément qui était important pour nous du point de vue circulation sur Brétigny, c'était l'impact sur la circulation et le stationnement aux abords. L'année dernière c'était lié notamment à un problème spécifique, un portail qui n'avait pas fonctionné le vendredi, au moment où les gens étaient nombreux à arriver sur le festival, la RD 19 était complètement congestionnée et les gens s'étaient garés un peu n'importe où, ce qui avait posé beaucoup de problèmes aux riverains.

Là il n'y a pas eu de problème de portail et surtout on avait mis en place un dispositif renforcé, par précaution on avait barriéré les voies privées de stationnement, on avait mis en place des macarons, on avait mis des agents pour suivre ça, pour que les riverains ne soient pas embêtés. Je n'ai eu que des échos très positifs sur ce point et je remercie Mme Daeninck de l'avoir signalé, l'organisation que nous avons mise en place a très bien fonctionné.

Un autre point qui a été modifié est qu'on a changé sur demande de la Préfecture le lieu de départ des navettes. L'année dernière elles partaient côté Clause Bois-Badeau, le long de la rue Pierre Brossolette, là les navettes sont parties de la place Pierre Venin, ce qui a nécessité une réorganisation des points de départ pour les lignes régulières, ça s'est bien passé, l'impact négatif que ça a pu avoir a été un impact sur les commerces qui sont de l'autre côté de la gare, il a été plus faible, je reviendrai sur l'impact sur les commerces de manière générale.

Par ailleurs, comme il y a eu un peu moins de fréquentation, ça a été très fluide pour les navettes, il n'y a pas eu trop de temps d'attente. Néanmoins, je pense que pour l'année prochaine, parce qu'un festival prend un peu de temps pour s'installer dans la durée, en

général on considère qu'il faut quatre à cinq ans, l'année prochaine le dispositif semble bien dimensionné, il risque d'y avoir un peu de temps d'attente mais c'est normal.

L'impact sur les commerces : on est sur quelque chose qui reste très positif par rapport à un week-end normal, un peu plus faible que l'année dernière, comme il y a eu moins de temps d'attente pour les navettes, il y a eu moins de gens qui sont allés à pied. Moins de monde en général, moins de temps d'attente sur les navettes, et donc moins de personnes qui ont fait le choix d'aller à pied, évidemment c'est quand on se balade dans la ville à pied qu'on voit qu'il y a un supermarché, une pharmacie, une boulangerie, je vais en profiter pour acheter des bières, de la crème solaire, ou bien des préservatifs, l'an dernier il y en a eu beaucoup, ça a été un des pics de vente dans les pharmacies.

Sur les commerces, néanmoins, je n'ai pas les chiffres exhaustifs mais certains ont doublé leur chiffre d'affaires pour tout ce qui est cafés et restauration, pour Intermarché aussi, on était en fonction des jours entre 10 et 40 % d'augmentation du chiffre d'affaires, la boulangerie de la gare était restée ouverte le weekend alors que d'habitude elle ne l'est pas, elle a été très contente d'avoir été ouverte pendant ces jours-là, globalement l'impact sur les commerces est vraiment positif.

Trois autres points à évoquer : la question du Vaisseau 2000, la question de la loge, et un autre point que j'évoquerai à la fin. Sur la question du Vaisseau 2000, c'est le nom de cette sculpture qui est un intermédiaire entre un vaisseau spatial et une tour Eiffel, l'histoire est la suivante : A la base, un des objectifs de Live Nation, qui à mes yeux allait dans le bon sens, était de renforcer le lien avec le territoire, de dire qu'on n'est pas juste une extra-territorialité sur les terrains du CEV, d'avoir donc un lien avec les communes avoisinantes.

Je fais une incise avant de répondre spécifiquement sur Vaisseau 2000 : c'est notamment dans ce cadre-là qu'un partenariat a été mis en place avec des Scènes de Musiques Actuelles, qui s'appelle le « Download Project », trois scènes de musiques actuelles en Essonne, et notamment pour le Rack'am ça a permis de mettre en avant un groupe local qui avait été identifié par le Rack'am dans le cadre du Download Festival, ils ont pu faire l'ouverture du Download, jouer sur une des deux grandes scènes le vendredi après-midi à 15h, c'était évidemment une opportunité extraordinaire et je crois que c'est une bonne chose, parce que c'est dans cet état d'esprit là qu'on avait demandé au producteur l'année dernière de dire : il faut renforcer le lien avec le territoire et cet aspect-là en faisait partie.

Alors ce Vaisseau 2000 est une sculpture assez visible sur la commune, il se trouve que Live Nation s'était dit que ça pouvait avoir du sens de le mettre sur le festival, c'est un festival de musique Metal et ça pouvait valoir la peine de donner de la visibilité à cette sculpture qui était emblématique, en tout cas qui était visible dans Brétigny. On a été interrogés à ce sujet, j'ai dit que c'était une idée qui allait dans le bon sens, ça donnait de la visibilité à Brétigny mais aussi au lycée Timbaud qui avait eu un rôle clé dans la réalisation de cette sculpture, et sur cette base-là Live Nation a pris contact avec le lycée Timbaud pour emprunter la sculpture, le lycée Timbaud étant à leur connaissance les propriétaires, en tout cas les dépositaires de la sculpture. J'insiste bien sur ce point-là parce que j'ai entendu tout dire. C'était une convention établie entre Live Nation et le lycée Timbaud. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, certains disent : ah la mairie fait ceci ou cela, moi j'ai trouvé que c'était une idée qui allait dans le bon sens, c'était quelque chose d'utile et j'ai apporté notre soutien par rapport à cela.

Sur l'aspect juridique et la question de la propriété de la sculpture, c'était une convention entre Live Nation et le lycée Timbaud qui pensait être le propriétaire.

D'ailleurs la question de savoir qui est propriétaire de la sculpture n'est à mes yeux pas encore complètement claire parce que c'est une œuvre qui a été réalisée dans le cadre du 1 % culturel, qui a priori doit appartenir à la Région ou éventuellement au lycée, là il y a débat.

Puis il se trouve qu'entretemps, l'artiste s'est manifesté en disant : mais attention, vous n'avez pas le droit de la déplacer parce que même si je n'en suis pas propriétaire, j'ai un droit moral sur l'œuvre. Et donc je me bats parce que ce ne sont pas les valeurs que je souhaite véhiculer avec mon œuvre. Concrètement je pense qu'il avait des arrière-pensées et des motivations beaucoup plus financières même si je laisse ces débats devant la justice.

Une discussion a eu lieu avec Live Nation et le choix a été fait de ne pas prendre le risque par rapport à cela et de remettre l'œuvre à l'endroit où elle était. Je trouve cela extrêmement dommage que l'artiste ait réagi de cette manière-là, c'était une occasion de lui donner une visibilité extrêmement importante pour valoriser ce qui avait été fait par le lycée Timbaud, par les élèves, ça a été son choix et donc Live Nation a souhaité que l'œuvre retourne sur les lieux du lycée. Sachant que dans cette affaire-là, la Ville avait soutenu le projet de mise en avant du lycée Timbaud en prenant à sa charge le transport de l'œuvre pour un montant de 6.720 € exactement.

Une parenthèse là-dessus : plein de gens considèrent qu'ils sont très bien renseignés et racontent n'importe quoi sur les réseaux sociaux, dont acte, j'invite chacun à être prudent sur les gens qui prétendent savoir des choses.

Voilà pour la question du déplacement du Vaisseau 2000.

Dernier élément : j'en discuterai avec le proviseur du lycée, ma position personnelle est que je ne souhaite pas que cette œuvre soit visible sur la commune de cette manière-là, je trouve la réaction de l'artiste extrêmement dommageable, je ne trouve pas intéressant que cela puisse être vu comme significatif pour Brétigny si c'est pour empêcher que le travail auquel les élèves du lycée Timbaud avaient fortement contribué puisse être mis à l'honneur. Voilà ma position sur le sujet.

Vous m'avez posé aussi une question sur une loge. Oui, il y avait une loge pour la Ville de Brétigny sur le dernier jour, comme il y a une loge pour Cœur d'Essonne pendant les quatre jours qui étaient ouverts, c'est une occasion, comme cela se fait sur un certain nombre d'événements institutionnels, de donner de la visibilité à ce qui est fait sur ce festival, de pouvoir inviter des élus au niveau du Département, ceux qui comptent par rapport au soutien pour le festival pour la suite, ou alors tout simplement le directeur de la ligne C du RER pour qu'il se rende compte comment ça se passe, les enjeux qu'il peut y avoir pour un festival de ce type, et c'est aussi une occasion pour les relations institutionnelles de la commune. Cœur d'Essonne a eu une loge pendant quatre jours, Brétigny a pris une loge le soir du concert de Gun N' Roses pour pouvoir justement accueillir un certain nombre de partenaires comme cela se fait d'une façon extrêmement classique dans de nombreux événements d'envergure.

Dernier élément que je voulais évoquer : le dernier jour, nous avons pu mettre en place avec Live Nation une opération particulière pour donner accès à un certain nombre de Brétignolais au concert de Gun N' Roses. Je voudrais revenir là-dessus parce qu'un certain nombre de choses ont été dites dont certaines me préoccupent :

Le point de départ était de se dire qu'il y avait une collaboration qui fonctionnait très bien entre Live Nation et les différentes parties prenantes, et une opportunité a émergé pour mettre en place une opération spéciale pour cette soirée un peu particulière du quatrième jour, c'était un peu un pari pour Live Nation puisque l'année dernière il n'y avait eu que trois jours. On s'est dit que pour ce quatrième jour on allait essayer de donner notamment aux communes qui ont une position clé sur ce festival et qui s'impliquent dans l'organisation de ce festival la possibilité d'inviter leurs habitants.

Ce qui fait que la Ville a signé une convention avec Live Nation pour acheter un certain nombre de places dans des conditions préférentielles, ce qui a permis à la commune de Brétigny et à la commune de Plessis-Pâté ainsi qu'à la commune de Ste Geneviève qui avait une loge aussi d'accueillir un certain nombre d'habitants de ces communes. Et je ne vous cache pas que j'étais simplement heureux, content, de proposer cette possibilité aux Brétignolais, et vu le contexte un peu particulier de cette opération, avec sur la quatrième journée une fréquentation un peu plus faible, cela a permis d'avoir un peu plus de places que ce qui était envisagé initialement, donc on était tout simplement content de mettre cette opération en place.

J'ajoute une chose, même si M. Gustave n'est pas là mais je l'aurais dit de la même manière s'il avait été là : il a écrit sur les réseaux sociaux à ce sujet : « Merci à Cœur d'Essonne Agglomération, à son Président, ainsi qu'au Maire du Plessis-Pâté, d'avoir permis aux différentes villes de l'agglomération dont Brétigny d'offrir des places aux habitants pour ce super événement, j'espère que beaucoup de Brétignolais seront présents ce lundi pour faire la fête. »

Que les choses soient très claires : ce n'est pas plus Cœur d'Essonne que Plessis-Pâté, en tout cas pas seulement, ce sont ces différentes collectivités qui travaillent ensemble. Une convention particulière a été mise en place entre la ville de Brétigny et Live Nation, nous travaillons main dans la main avec Plessis-Pâté et Cœur d'Essonne pour faire aboutir un certain nombre d'éléments, faire avancer les projets sur le territoire dont le fameux festival, en tout cas ce n'est évidemment pas Cœur d'Essonne Agglomération ou Plessis-Pâté qui a pu offrir des places aux Brétignolais.

Je veux juste rétablir les faits, et ensuite j'ai trois remarques à faire : en disant cela, et encore une fois M. Gustave lira mes propos dans le compte rendu puisque les conseils sont publics, M. Gustave ment délibérément aux Brétignolais. Il faut l'avoir clairement en tête, se dire simplement les choses : c'est factuellement faux. Il ment aux Brétignolais et je fais bien la part des choses entre ceux qui vont mentir aux Brétignolais et ceux qui souhaitent rester dans nos règles de débat républicain.

Deuxième chose : chacun appréciera les arrière-pensées politiciennes qui peuvent le conduire à tenir des propos pareils sur les réseaux sociaux en disant que cette opération que nous étions heureux d'offrir aux Brétignolais aurait été due à la ville du Plessis-Pâté et à Cœur d'Essonne Agglomération.

Et une troisième chose me pose problème dans l'histoire : c'est qu'avec ces éventuelles arrière-pensées politiciennes que chacun appréciera comme il voudra, en passant ce message-là il abaisse la ville de Brétigny et je trouve cela dommageable de mentir aux Brétignolais en abaissant la ville de Brétigny.

Il y a ce débat actuellement de manière très générale, pas simplement sur cette question, sur les fake news dans le débat public, alors je ne sais pas quelle est la bonne manière de réagir par rapport à cela, ça pose des questions sur la liberté de la presse, la loi envisagée par le Gouvernement est de vouloir répondre à un véritable sujet, un véritable problème mais les moyens légaux pour y répondre ne sont pas complètement évidents. Je crois néanmoins que c'est de la responsabilité de chacun qui participe au débat public d'avoir des divergences sur le fond, d'argumenter, se dire les choses, mais pas de transmettre de fausses informations et de chercher à manipuler l'opinion des gens, à mentir à nos concitoyens avec des arrière-pensées à ce sujet. J'insiste, je l'aurais dit exactement de la même manière si M. Gustave avait été là. J'observe qu'il n'est pas là, ce n'est pas compliqué, c'est notre 36<sup>ème</sup> conseil municipal, il a été présent 18 fois, c'est-à-dire une fois sur deux, chacun appréciera également.

Voilà les points que je voulais évoquer en ce qui concerne Download Festival et pour répondre à vos questions. Dernier élément, je pense que c'est un des sujets qui compte pour la suite : cet événement est un bel événement qui a besoin de notre soutien collectif parce qu'il faut plusieurs années pour que ça s'installe dans le paysage, on considère habituellement qu'il faut quatre à cinq ans pour qu'un festival s'installe, maintenant il faut un peu de visibilité et de fréquentation, je pense que le contexte ne sera pas le même l'année prochaine, les organisateurs vont analyser la fréquentation en lien avec les grèves, c'est leur analyse, mais j'espère bien que pour la troisième édition, il y aura des chiffres plus prometteurs parce qu'il ne faudrait pas que ça puisse inquiéter pour la suite.

**Mme DAENINCK** : Je trouve dommage que vous ayez fait ça ce soir, ma question n'était pas du tout polémique. Je ne suis pas sur Facebook ni dans les fake news. Des Brétignolais m'ont demandé tout simplement, en plus on s'est croisé pas loin de votre loge, je ne le savais pas, on s'est serré la main tout simplement, je trouve que vous faites un événement d'un non-événement. Cœur d'Agglo avait une loge, ce qui est logique dans ces cas-là, Ste Geneviève aussi sans doute, je ne vois pas pourquoi vous vous en prenez comme ça à M. Gustave qui n'est pas là et qui ne peut pas se défendre, je trouve cela dommageable.

Quant à compter le nombre de présences ou d'absences au conseil, vous me fâchez encore car ça me rappelle ce que vous avez dit quand Bernard Decaux est mort, vous avez dit que quand il était dans l'opposition il n'avait pas pris la parole plus de six fois ou quelque chose comme ça, je trouve ce genre de débat malsain. Dans votre conseil il y a des gens qu'on ne voit jamais non plus.

Je trouve que ce n'est pas élever le débat politique, encore une fois je ne suis pas sur ces réseaux sociaux, ma question était tout à fait correcte et je vous remercie de la réponse.

**Mme GARRIC** : J'ai écouté avec attention, je ne suis pas allée sur le festival mais vous avez donné un premier ordre de grandeur, vous vous appuyez beaucoup sur le fait que la fréquentation a diminué mais c'est de l'ordre de combien ? 5 %, 10 %, 15 % ou plus ?

**M. CAMO** : Juste une remarque pour dire que je n'ai pas pu aller non plus au festival pour des raisons personnelles mais j'ai lu un peu des choses dans la presse et par échos, c'est une belle réussite. Il faut s'en féliciter pour la jeunesse, pour la Ville, pour tous les partenaires, je n'ai pas de soucis dessus, au contraire, je pense que tout ce qui va dans le bon sens doit être soutenu et il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas et avec beaucoup de cœur ;

et si j'avais pu me libérer de mes obligations, j'aurais même été dans la loge des VIP, mais j'ai été empêché.

Au-delà de ça, il y a aussi un petit problème qu'il faudra mettre dans le bilan : les grèves sans doute, on aura peut-être un débat mais à un autre moment, il y avait aussi Air France qui a été évoqué dans la presse, il n'y a pas que du public local, il y a du public européen, donc c'est aussi important pour la situation des individus dans l'espace européen.

Par contre il faudrait raison garder en termes d'achats. Un billet à 39 € la journée et un Pass à 224 € je crois pour trois ou quatre jours, après hébergement, nourriture, transports, ça fait beaucoup pour un jeune, enfin ce que j'entends par « jeune ».

Alors il y a un public, pas de doute mais ça doit compter aussi dans la décision de certains publics de faire l'impasse sur ce festival d'autant qu'ils sont beaucoup sollicités en termes de festivals dans toute l'Europe.

Et puis par rapport à vos derniers propos, je pense que tout le monde doit prendre de la hauteur sur le débat public. Moi-même d'ailleurs je le dis honnêtement, parfois je me laisse embarquer par des trucs qui sont sur les réseaux sociaux, avoir un minimum de hauteur pour dire les choses et continuer de cette façon parce qu'on sait bien que nous sommes dans un espace qui débat beaucoup, qui débat y compris avec des échéances à quelques encâblures, et donc il faut avoir un débat de fond plutôt qu'un débat de forme. Bien sûr il y a des épisodes plus ou moins aigus, ça arrive même ici, et je trouve cela plutôt sain, mais je pense qu'il faut garder raison, et dire quelque chose sur quelqu'un qui ne peut pas vous répondre ce soir, c'est un peu difficile à entendre. Mon collègue le fera comme il le souhaitera.

Et pour terminer, je pense qu'il y a une problématique qui se pose avec l'œuvre : pour moi ce n'est pas l'emblème de Brétigny, la presse a titré le nom de Brétigny sur le festival, c'est un symbole d'un vaisseau spatial, ok, mais il y a un débat parce que lorsque j'étais à la Région, l'œuvre est revenue il n'y a pas si longtemps que ça, elle a été quelques années seulement à Brétigny puisqu'elle était à Paris depuis 95, et l'artiste a fait valoir ses droits, arrière-pensées ou pas je ne sais pas, en tout cas j'ai été suffisamment marqué par le fait de déplacer une œuvre devant Jules Verne pour savoir que l'artiste compte toujours dans les décisions qu'on prend, et je ne pense pas que le lycée soit propriétaire de mémoire. Cela va se suivre dans le processus engagé.

**Mme DAENINCK** : Je rajoute un mot : M. Gustave n'est pas là ce soir parce que pendant quatre nuits, il a dormi une heure et demie par nuit seulement du fait qu'il est allé sur le camping du Download vendre bénévolement avec son association et avec d'autres associations de jeunes de Brétigny des denrées pour les campeurs, et ceci pour faire partir des jeunes à la mer au début des vacances. On peut donc penser qu'il est normal qu'il ne soit pas là ce soir. C'est quand même une belle action qu'il a menée avec ces jeunes des quartiers de Rosières, on peut quand même lui permettre de ne pas être là ce soir. Il était là au dernier conseil, il était là au précédent, je trouve encore une fois que c'est dommage d'en arriver à un tel débat alors que ma question n'était pas du tout polémique.

**M. Le Maire** : Je vais essayer de ne pas être trop long et ne pas trop relancer le débat : Les grèves, Philippe Camo, vous avez dit Air France, oui je pensais que vous voudriez rebondir sur cette question, c'est un des éléments d'analyse du Download, je le leur laisse.

Sur la question de la fréquentation, je crois que le samedi soir, il y avait 20 à 30 % de moins. Je n'ai pas les chiffres sur les autres jours mais c'est l'ordre de grandeur que j'ai en tête. C'est normal que ça mette du temps pour s'installer notamment en termes de notoriété, tout le monde ne savait pas qu'il y avait le Download Festival ce week-end, il y a aussi la question

de la concurrence, avec notamment le Hellfest qui est l'autre festival sur ce type de musique là la semaine prochaine, c'est une baisse qui interpelle notamment parce que c'est une entreprise internationale cotée en Bourse, il faut rendre des comptes sur les chiffres.

Sur la question de l'œuvre, oui tout à fait d'accord, ce n'est pas un emblème de Brétigny, c'est la presse qui l'a dit comme ça, j'en ai parlé avec la journaliste qui m'a dit : ah j'ai tout écrit sauf le titre ! Néanmoins l'objectif était que l'œuvre soit mise en place avec des éléments explicatifs autour disant que c'est Timbaud à Brétigny qui y a contribué.

Sur la question de la propriété, c'est sans doute la Région, c'était dans le 1 % culturel, donc c'est lié à la réalisation de bâtiments publics, mais il n'y a pas de certitude juridique sur qui est le propriétaire. En revanche l'artiste a un droit moral et pas un droit de propriété.

Dernier point : il faut dire les choses très simplement. Que M. Gustave n'ait pas beaucoup dormi parce qu'il vendait des sandwiches aux campeurs, très bien, tout ce qui peut être mis en place est une bonne chose. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas siéger au conseil. Cela peut arriver à tout le monde d'être absent, je n'ai pas de difficultés avec ça, et qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté : je ne disais pas cela en réponse à votre question, Mme Daeninck, je disais que je voulais faire un point général sur Download, le sujet était suffisamment important pour qu'on aborde un certain nombre d'éléments, certains répondaient aux questions évoquées, j'ai parlé aussi d'autres choses parce qu'il me paraissait important d'en parler ; j'avais prévu d'évoquer ce point parmi d'autres parce qu'il ne s'agit pas d'une approximation ou quoi que ce soit. Quand Philippe Camo dit qu'il y a parfois des échanges vifs et des débats, bien sûr et c'est normal qu'on puisse ne pas être d'accord sur certains points, qu'on puisse argumenter, défendre des visions différentes, je n'ai aucun problème avec ça, vraiment aucun. En revanche je le dis, je l'ai déjà dit et je le redirai, je trouve que ne pas dire la vérité aux gens, mentir, donner des fausses informations, rentrer dans les fake news, ça abaisse ce débat public.

Et je l'ai dit peut-être trop brièvement en disant que je faisais bien la part des choses entre ceux qui rentraient dans ce cadre républicain et ceux qui disent n'importe quoi. Vraiment qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce n'était pas une réponse à votre question Mme Daeninck, c'était un des points que je voulais aborder de manière générale parce que c'est important je crois, c'était une belle opération qu'on était heureux de mettre en place pour les Brétignolais. Je trouve dommage de chercher à l'abaisser et à abaisser la ville en mentant aux gens.

J'avais prévu d'en parler, j'espérais que M. Gustave serait là pour qu'on puisse en débattre, dont acte. Je ne vais pas m'abstenir de réagir sur ce point-là en parlant du Download, au moment où l'on fait le bilan parce qu'il a considéré qu'il avait autre chose à faire, chacun peut avoir des raisons spécifiques de ne pas être là, j'observe que nombre d'élus sont là très fréquemment, vous l'êtes Mme Daeninck, M. Gustave l'est une fois sur deux.

Merci à tous.

Fin de la séance à 22h47.

Le Maire

Nicolas MÉARY